

## LES ESSENTIELS MILAN

Comprendre les questions les plus diverses présentées par les meilleurs spécialistes. Des textes clairs, fiables et précis qui vont à l'essentiel. Une iconographie appropriée permettant de compléter l'information. Une présentation agréable pour faciliter la lecture. *Les Essentiels Milan*, une collection accessible à tous.

# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT



L'échec de la 1<sup>re</sup> République persuade Jean Macé de la nécessité impérieuse d'une éducation au suffrage universel dans un régime démocratique. La Ligue de l'enseignement se crée à son appel, en 1866. Ce mouvement d'éducation populaire permet l'accès à l'éducation et à la culture afin que les citoyens installent durablement une république démocratique, laïque et sociale. Si les temps et les moyens ont changé, l'idéal demeure. Aujourd'hui, pour affronter les mutations profondes de notre société, son action éducative invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous.

*Pierre Tournemire est Secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement depuis 1992. Il était auparavant Secrétaire général de la Fédération des œuvres laïques de la Haute-Garonne.*



ISBN : 2.7459.0123.0



9 782745 901231



# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT



PIERRE TOURNEMIRE

LES ESSENTIELS MILAN

LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
PIERRE TOURNEMIRE

LES ESSENTIELS MILAN

## Sommaire

### Une création pour la République

L'appel de Jean Macé	4-5
Face à l'Ordre moral	6-7
La reconnaissance républicaine	8-9
Création officielle	10-11
Une république enseignante	12-13
Les œuvres laïques	14-15
Une république laïque	16-17
La République en action	18-19

### La Confédération des œuvres laïques

L'Union sacrée	20-21
Le renouveau	22-23
Diversifier l'action	24-25
Un intense combat laïque	26-27
Dissolution et reconstitution	28-29

### La démocratisation culturelle

Changer la vie	30-31
Le retour aux vieux clivages	32-33
Accès à la culture	34-35
Difficile entrée dans la V <sup>e</sup> République	36-37

### Le temps des contradictions

La réforme du centenaire	38-39
De l'école à la cité	40-41
La civilisation des loisirs	42-43
Espoirs et désillusions	44-45
Retour aux sources	46-47

### Aujourd'hui et demain

Les nouveaux chantiers	48-49
Construire l'avenir	50-51
Territoires : développement et solidarité	52-53
Relever le défi éducatif	54-55
Une grande association laïque	56-57

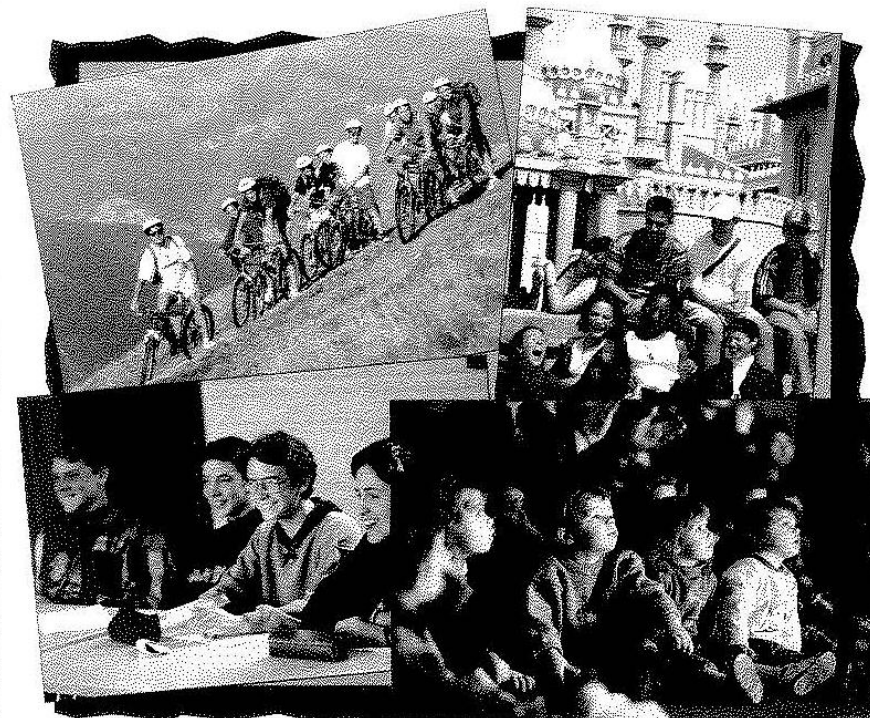
### Approfondir

Sigles utiles	58
La Ligue en quelques chiffres	59
Bibliographie sommaire	60
Adresses des fédérations départementales	61 à 63

*Les sigles sont développés dans « Sigles utiles » p. 58.*

## Une organisation républicaine

La Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente est un mouvement associatif qui a une longue histoire. Elle regroupe près de 33 000 associations ayant des noms divers. Les initiatives qu'elle fédère sont importantes. Elle est née en 1866 de la volonté de républicains de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, dans le but d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'établir durablement une société plus juste, plus libre, plus solidaire. Les temps changent, l'idéal demeure. Plus que jamais, elle est un grand mouvement d'éducation populaire, une Ligue pour une éducation permanente qui contribue à former des citoyens, c'est-à-dire des hommes et des femmes autonomes et responsables, et à développer une véritable solidarité dans une république laïque. Ce livre fait un rapide parcours de son histoire qui éclaire ses choix d'aujourd'hui.





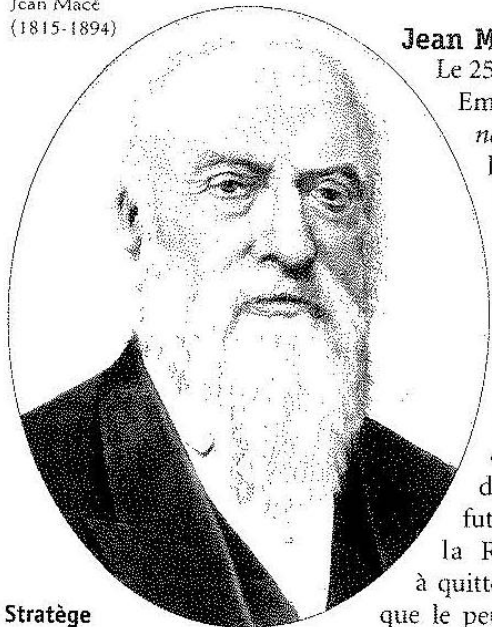
# L'appel de Jean Macé

Créée en 1866

par Jean Macé,

la Ligue de l'enseignement est une ligue  
« pour » l'éducation, formée, avant tout,  
pour rassembler et éduquer des citoyens.

Jean Macé  
(1815-1894)



## Jean Macé

Le 25 octobre 1866, sous le Second Empire, le journal *L'Opinion nationale* publie un article dans lequel Jean Macé souhaite le rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer à l'enseignement du peuple.

Cet appel peut paraître anodin. C'est, en fait, une exhortation à la formation des citoyens que lance Jean Macé, journaliste républicain, professeur en Alsace depuis que le coup d'État du futur Napoléon III supprimant la République l'a contraint à quitter la capitale. Ayant constaté que le peuple peut élire un dictateur,

il considère que, pour garantir la démocratie,

« l'éducation au suffrage universel » est indispensable. Pour cela, il veut créer en France une Ligue de l'enseignement, semblable à celle créée, deux ans plus tôt, en Belgique.

## La Ligue

Dans les jours qui suivent, Macé reçoit une lettre du sergent de ville Larmier qui lui déclare « vouloir faire partie, avec le cheminot Mamy et le tailleur de pierre Petit, de cette Ligue ».

Le 15 novembre, estimant suffisant le nombre de signataires, Jean Macé annonce la naissance

officielle de la Ligue française de l'enseignement. Un an plus tard, la Ligue compte 5 000 membres répartis dans 72 départements. De nombreux « cercles de la Ligue de l'enseignement » se constituent dans les principales villes du pays pour regrouper ces adhérents. Le succès est donc considérable, à une époque où n'existent véritablement ni syndicats ni forces politiques organisées. L'initiative de Jean Macé vient à son heure : la France, en pleine mutation économique, vit un profond désarroi social.

Tandis que le capitalisme nécessite, pour son développement, une main-d'œuvre mieux qualifiée, les manifestations de mécontentement se multiplient, les humanistes s'indignent.

L'appel de Jean Macé touche les gens du peuple, avides de justice sociale, mais aussi des libéraux cultivés, partisans de la République : médecins, journalistes, avocats, et petits patrons.

## L'éducation populaire

Dignes héritiers de 1789, les premiers membres de la Ligue croient à la raison et au progrès. Ils agissent pour l'éducation populaire : création de bibliothèques, de cours publics, de sociétés ouvrières d'instruction, de centres d'enseignements pour jeunes filles... tout en revendiquant la prise en charge par l'État de l'instruction publique ouverte à tous.

En fait, la Ligue s'inscrit dans le courant philosophique du positivisme qui, disait-on, allait « chasser l'obscurantisme et le mystère pour ouvrir les esprits à la lumière ».

Elle va se heurter à l'opposition de l'Église catholique car, dans un texte publié en 1864, le *Syllabus*, le pape Pie IX a condamné les idées nouvelles.

## Napoléon III

La II<sup>e</sup> République est proclamée à la suite de la Révolution de 1848 et l'abdication de Louis-Philippe. Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République, au suffrage universel, récemment instauré uniquement pour les hommes.

Le 2 décembre 1851, il réussit un coup d'État, puis se fait plébisciter comme garant de la paix sociale pour instaurer en fait un régime dictatorial avant de devenir empereur sous le nom de Napoléon III.

Dans une France en mutation, la Ligue réunit des gens du peuple et des bourgeois cultivés. Républicains et positivistes, ils voient, dans l'instruction et l'éducation, l'instrument de formation à la citoyenneté.



## Face à l'Ordre moral

Après 1870, dans l'instable République

succédant au Second Empire, le combat de la Ligue pour l'*Instruction gratuite, obligatoire et laïque* suscite une large approbation populaire. La répression politique réactionnaire dont elle est victime ne fait que la renforcer.

« Oui, la Ligue poursuit un but essentiellement politique, mais elle ne s'occupe ni de politique ni de religion, elle ne s'occupe que de l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections, mais des électeurs, non pour faire des candidats mais des citoyens. »  
Jean Macé

### L'adhésion populaire

Après le désastre de Sedan et la défaite de 1870, le Second Empire s'effondre, la République est proclamée le 4 septembre 1870.

À l'automne 1871, quelques semaines après la répression sanglante de la Commune, Jean Macé lance, avec l'appui de la presse libérale et d'Emmanuel Vauchez, secrétaire général du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, une pétition pour une « *Instruction gratuite, obligatoire et laïque* ».

Cette pétition va connaître un grand succès. Aussi, quelques mois plus tard, Macé et Vauchez conduisent à Versailles – où siégeait l'Assemblée nationale – un lourd chariot contenant 115 paquets de feuilles couvertes de plus de 1,3 million de signatures.

Mieux encore, une nouvelle pétition en direction des élus reçoit le soutien de 3 000 conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population.

Mais, face à une aussi belle réussite qui marquera durablement l'imaginaire des républicains, l'opposition se durcit.

### La réaction

Aristocrates et grands propriétaires constituent une contre-Ligue interdisant l'embauche de gens capables de lire. L'Église catholique déclenche une violente offensive contre un projet de loi inspiré par la pétition.

L'évêque d'Angers demande à ses curés d'interdire en chaire l'appartenance à la Ligue et le Pape Pie IX excommunique ceux qui en font partie !

Mais, d'une ville à l'autre, les responsables de la Ligue, Jean Macé en tête, ne cessent de constituer des cercles qui sont autant de petites sociétés républicaines.

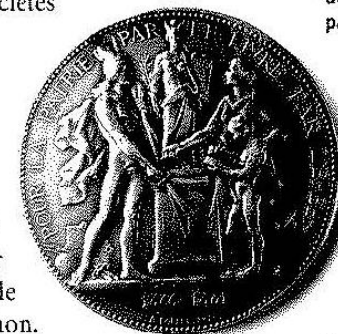
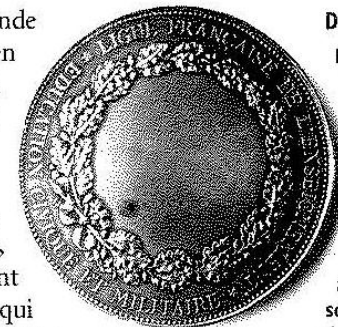
### Le sabre et le goupillon

En mai 1873, face aux partisans de la restauration monarchiste, le président Thiers doit démissionner et laisser la présidence de la République à Mac-Mahon.

On est certes en République, mais tout près de l'union traditionnelle du Trône et de l'Autel, de la France et de la papauté : le gouvernement du Duc de Broglie instaure « l'Ordre moral ».

La Ligue est violemment prise à partie par les autorités civiles et religieuses et plusieurs cercles locaux sont dissous. Pour éviter sa disparition, elle se rapproche de l'armée en créant des bibliothèques régimentaires. Cette initiative de sauvegarde s'inscrit aussi dans un élan patriotique qui amènera, quelques années plus tard, la Ligue à s'investir fortement dans l'enseignement gymnique et militaire avec les « bataillons scolaires ».

En fait, en suscitant l'adhésion de nombreux républicains, des francs-maçons, des protestants ou des positivistes, cette répression va renforcer la Ligue et en faire une véritable force républicaine.



### Devise

Dans un esprit patriotique, la Ligue prend pour devise : *Pour la patrie, par le livre et par l'épée.* La formule disparaîtra après 1904, sous la pression des enseignants pacifistes.

Face au succès de la pétition pour l'*Instruction gratuite, obligatoire et laïque*, l'opposition réactionnaire se fait virulente. Mais la répression renforce l'impact de la Ligue dans l'affirmation des idéaux républicains.

# La reconnaissance républicaine

Dans la France républicaine de 1881, la Ligue voit enfin ses propositions officiellement reconnues et instituées.

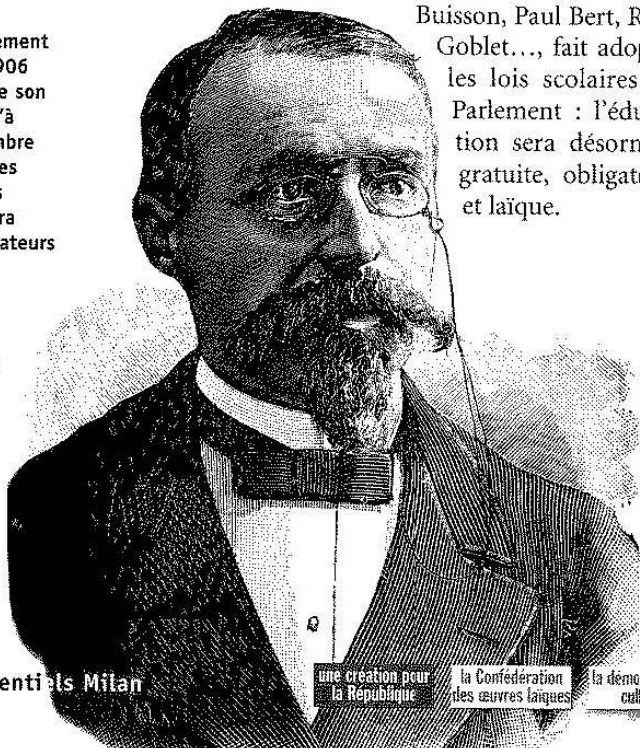
Ferdinand Buisson (1841-1932)

Inspecteur général de l'Instruction publique, cet auteur d'un *Dictionnaire de la pédagogie* a été collaborateur de Jules Ferry et restera de nombreuses années directeur de l'Enseignement au ministère. Il sera président de la Ligue de l'enseignement de 1902 à 1906 et membre de son bureau jusqu'à sa mort. Membre de nombreuses organisations laïques, il sera l'un des fondateurs de la Ligue des droits de l'homme. Il obtiendra le prix Nobel de la paix en 1927.

## Victoire des républicains

Les élections législatives de 1877 et sénatoriales de 1879 sont marquées par la victoire de l'Union républicaine, conduite par Léon Gambetta. Les républicains sont devenus maîtres de l'exécutif et du législatif. Mac-Mahon démissionne et Jules Grévy le remplace à la présidence. Les partis républicains vont former des gouvernements de coalition, opérer de profondes réformes et prendre des mesures symboliques : retour du Parlement à Paris, adoption de *La Marseillaise* comme hymne national et du 14 Juillet comme fête nationale.

Jules Ferry, avec d'autres ligueurs, comme Ferdinand Buisson, Paul Bert, René Goblet..., fait adopter les lois scolaires au Parlement : l'éducation sera désormais gratuite, obligatoire et laïque.



## La reconnaissance

Pour l'action menée aux pires périodes de « l'Ordre moral » (voir pp.6-7), les républicains témoignent leur gratitude à la Ligue. Les Cercles dissous sont reconstitués en Sociétés républicaines d'Instruction. Sur proposition de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Cercle parisien est reconnu d'utilité publique par un décret du Président Grévy le 4 juin 1880.

## Le Cercle parisien

Dès le début 1868, à l'initiative d'Emmanuel Vauchez et de Camille Flammarion, le fondateur de la Société d'astronomie populaire, un Cercle de la Ligue de l'enseignement est constitué à Paris. Il trouvera une existence juridique en 1869. À cette époque, il fallait une autorisation préalable pour en bénéficier. Jean Macé, estimant que les conditions politiques rendaient peu probable cette autorisation pour une fédération nationale, confie au Cercle parisien, dont il devint président, la mission « d'agence centrale ».

La reconnaissance d'utilité publique, en 1880, permet au Cercle parisien de recevoir des dons et legs. Cette faculté est immédiatement utilisée, car un ancien négociant à Paris, Benjamin François Brunet, lègue vingt mille francs à la Ligue, à charge de fonder une école normale primaire. Or, la Ligue qui n'existe pas en tant que personne civile, ne peut bénéficier du legs. Saisi de cette affaire, le Conseil d'État, considérant que Jean Macé, fondateur de la Ligue, est aussi président du Cercle parisien reconnu d'utilité publique, attribue, tout naturellement, le legs au Cercle parisien. Sa décision fera jurisprudence : le Cercle aura par la suite à gérer de nombreux autres dons et legs.

## Les lois scolaires

Si la loi du 16 juin 1881 (gratuité de l'enseignement primaire) n'a pas vraiment suscité de débats, la controverse est vive sur l'obligation et la laïcité, car les conservateurs catholiques y voient une atteinte intolérable aux droits du « père de famille » et une tentative de déchristianisation. Finalement, la loi sur l'enseignement obligatoire et la laïcité est votée le 28 mars 1882 et celle sur la laïcisation du personnel enseignant, le 30 octobre 1886.

Les Cercles sont reconstitués en Sociétés républicaines d'Instruction. Le Parlement vote les lois scolaires.

## Création officielle

Après le vote des lois scolaires, la Ligue s'engage dans le soutien à l'école publique. Les républicains étant au pouvoir, il lui est enfin possible d'acquérir une existence juridique.

La Ligue et la franc-maçonnerie  
La Ligue a toujours été indépendante des organisations maçonniques, mais il est indéniable que de nombreux francs-maçons, comme Jean Macé, et des loges maçonniques, ont joué un rôle décisif dans le développement de la Ligue.  
Le premier congrès, celui de la création officielle, a lieu dans les locaux du Grand Orient de France à Paris.

### Sénat

En reconnaissance des services rendus à la République, la nouvelle majorité au Sénat nomme Jean Macé sénateur inamovible, en 1883. Il décèdera onze ans plus tard, le 13 décembre 1894.

### La défense de l'école publique

L'école publique instaurée, l'action de la Ligue ne cesse pas pour autant, car il faut la défendre face à l'hostilité du clergé et de certains élus locaux. Il faut aussi créer des bibliothèques de prêt aux élèves et aux familles, envoyer du matériel aux écoles rurales, fournir des livres pour les distributions de prix... La Ligue subventionne, crée des sociétés recueillant « un sou » (la monnaie de l'époque) pour l'école. Elle guide, conseille, récompense les instituteurs et les meilleurs élèves, fonde des bibliothèques pédagogiques.  
Pour mieux organiser toutes ces initiatives, le moment est venu de lui donner une existence juridique, que permet désormais le contexte politique.

### La grande fédération

Jean Macé souhaite créer la grande « fédération où sont conviées toutes les sociétés républicaines de dénominations diverses : les cercles de la Ligue de l'enseignement, les bibliothèques populaires, les sociétés du sou des écoles laïques, les sociétés républicaines d'instruction, les sociétés de secours mutuels et d'orphéons, les sociétés des amis de l'instruction, les sociétés de cours d'adultes ».  
Il décide, avec Emmanuel Vauchez, la convocation d'un congrès, en avril 1881, pour établir sa constitution définitive. Outre le projet d'organisation de la Ligue et l'utilisation du legs qui lui a été attribué, la convocation indique les questions

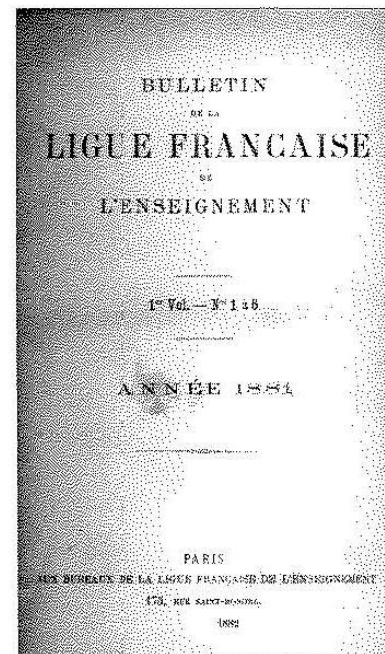
qui seront traitées : librairie de campagne et colportage, sociétés d'instruction de villages, bibliothèques cantonales, musées cantonaux, entente à établir entre les sociétés d'instruction pour organiser des tournées de conférenciers, les congrès régionaux, le « sou des écoles laïques ».

### La « République en action »

Le congrès de création se tient dans les locaux du Grand Orient de France, les 18, 19 et 20 avril 1881 et la séance solennelle a lieu le 21 avril au Trocadéro, en présence de Léon Gambetta qui consacre la Ligue « organisation républicaine », exalte l'œuvre déjà réalisée, l'incitant à devenir « la République en action » en rassemblant tous les républicains et les forces vives capables de « gagner à l'idée républicaine tous les villages de France ». Dès lors, la Ligue poursuit deux buts essentiels : redresser toutes les infractions aux lois nouvelles et se faire l'inlassable propagandiste de l'instruction laïque. En 1889, elle coordonnera de nombreuses initiatives pour la célébration du premier centenaire de la Révolution.

### Suffrage universel

Pour Léon Gambetta : « le suffrage universel est le droit en exercice et il ne faudrait pas laisser dire un seul instant que son principe peut dépendre de l'état intellectuel de tout un peuple, car cet état intellectuel, nul n'est en possession de le mesurer. »  
Jean Macé, destinataire de ces propos, réclamait pourtant dès 1850 dans *L'Opinion des femmes* leur droit de vote, qu'elles ont dû attendre près de cent ans, sans doute pour cause « d'état intellectuel » !



Avec sa création officielle dans les locaux du Grand Orient de France, la Ligue est consacrée organisation républicaine par Léon Gambetta en 1881.



# Une république enseignante



La Ligue accompagne l'instauration durable de la III<sup>e</sup> République. La République n'est pas un système ordinaire de gouvernement, elle suppose des citoyens éduqués.

## Le but et le moyen

Pour Jean Macé et les républicains, l'instruction est en effet à la fois le but et le moyen de la République.

Le but, parce que la République ne peut survivre sans citoyens éduqués, le moyen, parce que seuls des citoyens instruits comprennent l'intérêt de pérenniser le régime politique qui les rend acteurs de leur propre destin.

La liaison homme-citoyen donne une dimension sociale, politique et juridique à l'homme, lui permettant de devenir citoyen par la conquête et l'exercice de sa raison.

## La raison républicaine

Les républicains se réfèrent à la raison exigeante de Condorcet, la raison qui donne son sens à la liberté de pensée. Cette liberté n'est pas innée, elle se forge par l'éducation, en s'appuyant sur la connaissance et la science. Elle est l'instrument de l'esprit critique et des combats contre les préjugés et les idées reçues. Il est donc de la responsabilité de la République

d'y veiller, d'être enseignante. C'est ainsi que la République peut espérer devenir la cité constituée de citoyens qui seront autant de cosouverains responsables de leur destin politique commun.

## Les devoirs républicains

En affirmant la devise de la République : *Liberté, Égalité, Fraternité*, les républicains ne sont pas naïfs. Ils savent bien que les hommes ne naissent pas spontanément libres, égaux et fraternels. Mais ils proclament ainsi que, pour que la République soit républicaine, il faut que ces principes existent, il faut les rendre vrais. Chacun doit disposer du droit inaliénable à s'instruire, à cultiver sa raison. Ce droit porte en lui son obligation et l'État doit instaurer l'obligation d'instruction comme nécessaire au fonctionnement de la République.

## L'école de la République

La conception républicaine de l'éducation obligatoire ne donne pas pour autant à l'État le monopole de l'instruction. La loi de 1882 reconnaît explicitement la liberté de l'enseignement avec deux corollaires : la nécessité de détenir les titres de capacités requis et l'obligation pour les parents de donner à leurs enfants une instruction. Ainsi, « *l'instruction est obligatoire, l'enseignement est libre, l'école est facultative.* »

Cependant, afin d'assumer l'obligation et de permettre l'égalité des chances, l'État a la responsabilité de créer une école publique ouverte à tous, avec des contenus d'enseignement dégagés de toute prise de position partisane, de toute influence idéologique ou religieuse qui fassent violence à la liberté de conscience de l'enfant.

Comme il s'agit de former de véritables républicains, l'enseignement de la morale et du civisme sont des passages obligés. Mais cette morale civique ne doit chercher sa légitimité que dans la société dont elle est chargée d'assurer et d'exprimer l'unité.

## Philosophie

Pour Condorcet, persuadé du développement infini de la science, l'éducation joue un rôle primordial dans l'évolution intellectuelle et morale de l'humanité.

L'adhésion de la Ligue à la République n'est pas partisane mais philosophique. Elle mène un combat contre l'ignorance et l'obscurantisme et pour les principes de la République qui se fondent sur la raison. L'école de la République doit former des citoyens responsables individuellement de leurs actes et solidaires collectivement.

**Condorcet (1743-1794)**

Député à l'Assemblée législative et à la Convention, philosophe et mathématicien, il proposa un projet de réforme de l'instruction publique et fut arrêté comme girondin sous la Terreur. C'est en prison qu'il écrivit son *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*.

Bas-relief du monument à Jean Macé (Bebenheim dans le Haut-Rhin).

## Les œuvres laïques

Face à des adversaires solidement organisés, les républicains veulent promouvoir une véritable éducation du peuple, bien au-delà du simple domaine de l'instruction obligatoire. La Ligue développe les œuvres laïques, outils pour la formation des citoyens.

### Léon Bourgeois

Quelques mois avant de devenir président du Conseil, il succède à Jean Macé comme président de la Ligue, en 1894. Plusieurs fois ministre et leader du Parti radical, il est un précurseur de l'économie sociale et le théoricien d'une conception politique – « le solidarisme » – qui voulait « substituer au poing fermé pour combattre, la main tendue pour secourir ». Il sera en 1917 le premier président de l'Œuvre des pupilles de l'enseignement public. Promoteur de la Société des Nations, il obtiendra le prix Nobel de la paix en 1920 (voir page de droite).

### La formation citoyenne

Contrairement aux premiers républicains, hostiles à tout intermédiaire entre l'État et le citoyen, les radicaux, parvenant au pouvoir à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sont convaincus que la République ne pourra résister aux forces qui lui sont hostiles sans des instances de médiation entre la société civile et la sphère politique.

Ce rôle est confié aux associations, à condition qu'elles soient authentiquement républicaines et éducatives.

La Ligue est un très bon modèle : organisation fédérative, bien décentralisée sur toute la France, elle réussit l'agrégation de forces très disparates, ses membres appartenant à différents réseaux. Aussi, à son congrès de Nantes, en 1894, elle lance un appel pour l'établissement et le développement des œuvres post et périscolaires qui doivent donner à tous « les solides principes qui sont indispensables aux citoyens d'une démocratie ».

Répondant à cet appel, les républicains vont développer des associations, le plus souvent en imitant les associations confessionnelles : patronages, amicales d'anciens élèves, mutuelles et coopératives, etc., autant d'associations fortement soutenues par les pouvoirs publics afin de s'opposer à l'influence de l'Église sur la jeunesse.

### La solidarité

Ces œuvres post-scolaires répondent aussi à l'ambition égalitaire de la République soucieuse de la justice sociale. Cette exigence s'inscrit dans l'héritage de la Révolution

française et de la philosophie des droits de l'homme.

Pour Léon Bourgeois, président de la Ligue de 1894 à 1898, il s'agit en effet de terminer l'œuvre de la Révolution : « Il ne suffit pas de proclamer l'égalité des droits, il faut que, dans la réalité des faits, chaque jour diminue l'inégalité des conditions ».

Partagée par la majorité des responsables de la Ligue, cette conception vise à régler le conflit entre les républicains conservateurs, qui ne veulent rien toucher aux structures de la société bourgeoise, et les républicains socialistes, conscients des contradictions entre les formes politiques et la réalité sociale et partisans de profondes transformations.

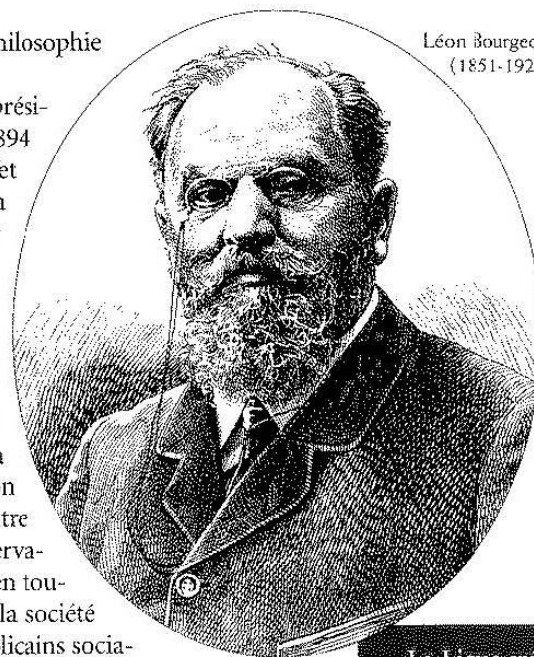
La Ligue souhaite une politique prudente et progressive de réformes et d'aménagements socio-économiques.

### La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Les républicains votent le 1<sup>er</sup> juillet 1901 la loi sur les associations, à l'élaboration de laquelle la Ligue prend une part importante.

Toute association, qui ne porte pas atteinte à l'intégrité du territoire et aux bonnes mœurs, peut avoir une existence juridique par une simple déclaration à la préfecture.

Cet incontestable progrès des libertés est aussi une étape décisive dans la lutte anticléricale : aucune congrégation religieuse ne peut se former sans autorisation et l'enseignement est interdit aux associations non autorisées.



Léon Bourgeois  
(1851-1925)

La Ligue crée, avec l'appui des républicains, dans tous les cantons, des associations laïques qui doivent être un instrument d'éducation civique et de coordination entre l'État et le citoyen. Le Parlement vote en 1901 la loi sur les associations.

# Une république laïque

## Anticléricalisme

Président du Conseil, le radical Émile Combes déclare, en 1904, que l'anticléricalisme est « l'œuvre la plus considérable et la plus importante pour l'émancipation de l'esprit humain ».

Mise en scène humoristique à propos de l'interdiction faite aux religieux d'enseigner lors de la séparation de l'Église et de l'État.

**La République, fondée sur la raison qui récusé toute explication dogmatique, ne doit dépendre d'aucune forme de transcendance dans la définition de son organisation. Elle doit être laïque.**

## La laïcité

Dans la perspective républicaine, l'homme-citoyen, à la source et au centre de toute nécessité, détermine seul, sans avoir besoin de référence à une transcendance ou une parole révélée, les fins individuelles et collectives. L'État ne dépend que de cette communauté d'esprits libres qui constitue le peuple souverain. Il doit rester neutre devant les convictions individuelles, garantir la liberté de conscience et d'expression, la liberté religieuse et l'égalité des cultes. La laïcité désigne cette

perspective et en assure les garanties institutionnelles. Elle suppose un humanisme libéré des dogmes, fondé sur le seul recours à la raison et à la conscience individuelle de tous.

## Contre le cléricalisme

Face à cette conception, le cléricalisme prétend soumettre les consciences et les institutions au pouvoir du clergé.

En particulier, l'Église n'a pas renoncé à revendiquer le monopole de l'éducation et cherche à compenser sa perte d'influence sur la jeunesse

– après le vote des lois scolaires – en développant des œuvres post-scolaires. Aussi le combat pour la laïcité est-il inséparable d'un combat contre le cléricalisme.

Les républicains doivent affronter une Église catholique puissante, solidement hiérarchisée, qui combat les principes de 1789 et reste globalement hostile à la République même si, à partir de 1892, le Pape Léon XIII indique que l'Église n'est liée à aucune forme de gouvernement.

## L'épanouissement personnel

Si le camp laïque est celui du progrès, opposé aux réactionnaires cléricaux, il met plus l'accent sur l'épanouissement personnel que sur la promotion collective et la transformation de la société. Aussi les syndicalistes et les socialistes considèrent-ils qu'il ne s'agit là que d'un conflit entre bourgeois. C'est avec l'affaire Dreyfus, sous l'impulsion de Jaurès, que les socialistes rejoignent le camp républicain.

Les universités populaires, qui seront le plus souvent membres de la Ligue, veulent faire le lien entre le monde ouvrier et les intellectuels. Elles ont un développement rapide, mais connaîtront vite des difficultés, car les organisations ouvrières préfèrent développer leurs activités d'éducation populaire au sein de structures qu'elles contrôlent directement.

## La loi de 1905

Si tous les ligueurs sont d'accord pour une séparation des Églises et de l'État, ils divergent sur les modalités. Face à ceux qui, comme Émile Combes, veulent une loi contrôlant les églises, Aristide Briand fait finalement voter en 1905, avec l'appui de Jaurès, une loi qui précise : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public, [...] la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte... ».

## L'affaire Dreyfus

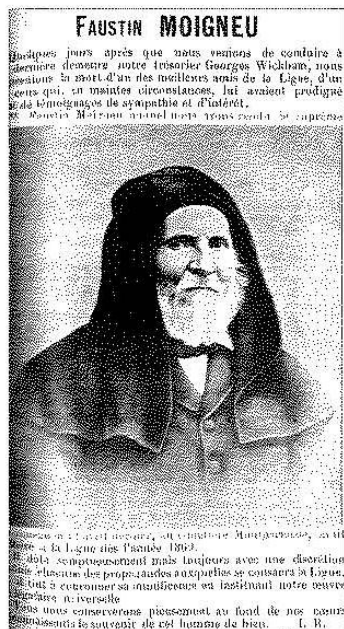
En 1894, cet officier français est condamné au bague pour trahison. À partir de 1898 et du célèbre *J'accuse* de Zola, la France se divise en deux camps. De nombreux membres de la Ligue de l'enseignement participent à la création de la Ligue des droits de l'homme pour défendre l'innocence de Dreyfus, qui ne sera réhabilité qu'en 1906.





# La République en action

Fortement engagée dans tous les combats républicains, la Ligue, organisée, active et bien implantée, est, à la veille de la guerre de 1914-1918, un véritable creuset républicain.



## Générosité

En donnant à la Ligue un million de francs-or, somme considérable en 1900, un de ses membres, Faustin Moigneu, fils de laboureur, républicain de 1848 ayant fait fortune en Californie, permet la construction de son siège actuel, rue Récamier, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## Un creuset républicain

Après l'affaire Dreyfus, dont l'onde de choc a aussi affecté les républicains, les radicaux, alliés aux socialistes, raffermissent leur position et gagnent les élections de 1902.

À un moment où les partis, essentiellement composés de notables locaux, ne sont pas très solidement organisés, la Ligue est chargée, dans le domaine de l'éducation, d'exprimer le noyau d'intérêts, de raisons et de solidarités qui est commun à tous les républicains. Par sa composition, elle constitue une véritable école de cadres républicains, favorisant l'ascension sociale, voire les carrières politiques. Parmi ses adhérents, figurent des personnes de professions diverses, la hiérarchie de l'Instruction publique et, progressivement, les enseignants et tout particulièrement des instituteurs. De nombreux ministres et des élus locaux figurent aussi parmi ses membres. L'Amicale parlementaire des amis de la Ligue est très influente. Félix Faure, président de la République devient en 1895, pour manifester son soutien à l'action de la Ligue, président d'honneur, instaurant une tradition qui se maintiendra jusqu'à la fin du mandat de Vincent Auriol en 1953.

## Les conférenciers

Les œuvres postcolaires sont fortement soutenues par les pouvoirs publics.

De 1895 à 1914, Édouard Petit, inspecteur général, fait chaque année, à la demande du ministre de l'Instruction publique, un rapport sur l'implication des enseignants dans ces œuvres.

Pour les aider, la Ligue envoie des conférenciers dans tous le pays, en véritables missionnaires laïques.

Armés de livres, de matériel scientifique, de « collections de vues », ils font aimer la République, expliquent le rôle de l'éducation et développent des sujets d'ordre général ou scientifique.

Parmi eux, des personnalités de premier plan, et même de futurs présidents de la République comme Armand Fallières, Raymond Poincaré ou Paul Doumer.

## Les congrès

Le plus souvent présidés par le ministre de l'Instruction publique, les congrès de la Ligue se déroulent chaque année dans une ville différente.

Ils attirent de nombreux hommes politiques, qui trouvent là une tribune et un réel contact avec la population.

Ils permettent de prévoir et de préparer des réformes, d'innover dans divers domaines : défense laïque, éducation des jeunes filles, colonies de vacances, cantines ou garderies, enseignement ménager, cours commerciaux et formation professionnelle, éducation civique et militaire etc.

Enfin, les congrès, suivis de banquets et de défilés, sont de véritables manifestations républicaines.

De même, pour développer une symbolique républicaine, la Ligue organise des fêtes de la jeunesse les 14 Juillet et lance des souscriptions publiques pour ériger des monuments à la mémoire des grands républicains.

## Siège national

Pour construire le siège national, les dirigeants de la Ligue, attachés aux symboles, achètent à une congrégation un terrain situé à mi-chemin de la rue de Grenelle, siège de l'administration et de la Sorbonne, siège de l'Université. La première pierre sera posée par Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction publique, en 1908. Il sera inauguré en 1909 par Armand Fallières, président de la République.

Dans toute la France, les conférenciers de la Ligue instruisent les citoyens et défendent les valeurs républicaines. Les congrès, quant à eux, permettent d'innover et de préparer des réformes.

## L'Union sacrée 1914 : la guerre est déclarée, les antagonismes politiques

s'effacent derrière le patriotisme.

Dans cette Union sacrée des adversaires d'hier, la Ligue démontre son efficacité, au risque de perdre son identité.

### Mobilisation

En juin 1918, les canons allemands à longue portée pilonnent Paris et ses environs. Avec le concours des inspecteurs d'académie de plus de soixante départements, la Ligue collecte, en moins d'un mois, plus de 40 000 propositions d'accueil pour les enfants de la capitale.

### Patriotisme

Les premiers congressistes de l'après-guerre érigent un monument à Jean Macé, à Beblenheim, dans l'Alsace redevenue française. (voir photo en page de droite de ce monument, reconstruit après la guerre de 1939-1945).

### La mobilisation

Dès le début des hostilités, la Ligue met son siège à la disposition du ministère des Armées pour y installer les bureaux du Secours national.

En novembre, le secrétaire général, Léon Robelin, appelle toutes les sociétés adhérentes à remplir leur devoir en aidant la Défense nationale.

De nombreuses associations viennent au secours des blessés, confectionnent des vêtements pour les soldats, soutiennent les familles des mobilisés et incitent à souscrire aux emprunts lancés par le gouvernement.

### Le ralliement national

La Ligue prend l'initiative de regrouper toutes les grandes associations – y compris confessionnelles – dans une campagne patriotique.

Le 7 mars 1917, à la Sorbonne, en présence du président de la République et des sommités de l'État, elle organise la Journée du serment national, selon lequel « *les grandes associations françaises, synthétisant les diverses familles spirituelles de la Nation, se fédèrent pour pousser ensemble et à l'unisson dans une démonstration grandiose d'union sacrée, ce même cri de ralliement : Toute la France debout pour la victoire du droit !* ».

C'est le début d'une série de conférences dans toute la France, pour exalter le patriotisme, encourager la population à la solidarité et souligner la responsabilité allemande dans la naissance du conflit.



### Au lendemain du conflit

La Quinzaine en l'honneur de l'Alsace-Moselle prévue, depuis le printemps 1918, du 4 au 17 novembre coïncide avec l'Armistice. Aussi, le 13 novembre, au siège de la Ligue, quatre-vingt maires de l'Alsace redevenue française déploient-ils les drapeaux tricolores restés cachés pendant quarante ans dans les greniers. Le 17 novembre, les 150 000 participants venus de toute la France pour démontrer l'attachement à ces provinces sont acclamés, dans l'enthousiasme de l'Armistice, par plus de deux millions de personnes rassemblées entre l'Arc de Triomphe et le Carrousel, en présence du président de la République et de nombreuses personnalités.

En quatre ans de conflit, la Ligue aura mis efficacement ses capacités de mobilisation au service du patriotisme. Mais elle a perdu de nombreux animateurs au combat et surtout, après cette période d'union avec ses adversaires, sa vigueur idéologique est altérée.

Si elle a révélé la puissance d'organisation de la Ligue, la Première Guerre mondiale l'a aussi atteinte, insidieusement, dans ses fondements mêmes...

La guerre de 1914-1918 soulève un grand élan patriotique. La Ligue soutient l'Union sacrée et organise, avec ses anciens adversaires politiques, de nombreuses actions au service du pays. Elle démontre, pendant les années de conflit, son efficacité, mais cette Union sacrée a altéré sa vigueur politique.

## Le renouveau

Au lendemain de la Grande Guerre, la Ligue, diminuée dans ses effectifs et amoindrie dans son influence, trouve un souffle nouveau dans la riposte à l'offensive cléricale.

### La désaffection

La Ligue a perdu de nombreux militants à la guerre et l'Union sacrée avec les forces confessionnelles a quelque peu attiédi la ferveur des dirigeants. Alors que les associations locales se développent, la Ligue traverse une période de désaffection. C'est une nouvelle offensive du clergé qui provoque son réveil, en 1924.

### L'offensive de l'Église

Profitant du climat d'Union sacrée et sous prétexte de la participation du clergé à la guerre, la hiérarchie catholique refuse l'application, en Alsace-Moselle, de la législation scolaire adoptée en 1881, 1882 et 1886 et revendique, pour l'ensemble du territoire, une participation de l'État au financement des écoles confessionnelles.

Les crédits seraient répartis, entre public et privé, selon une « répartition proportionnelle scolaire », c'est-à-dire au prorata des effectifs dans les établissements publics et privés. Les républicains s'y opposent. Cardinaux et archevêques lancent alors une violente campagne contre l'école publique.

### Le congrès de 1925

Les congrès de la Ligue rassemblent peu de participants au moment où des associations laïques locales se regroupent, dans certains départements, en fédérations et projettent de constituer une Confédération nationale des œuvres laïques. Début 1925, ces fédérations tiennent un congrès à Saint-Etienne. Les deux délégués de la Ligue sont



Joseph Brenier

accueillis fraîchement et les débats sont houleux, mais finalement, Joseph Brenier, sénateur-maire de Vienne et président de la fédération de l'Isère, parvient à convaincre les participants, qu'en raison de son glorieux passé, la Ligue est tout à fait légitime pour être cette confédération, à condition de définir de nouveaux statuts.

### La restructuration

Un congrès, que le président de la Ligue, François Albert, ministre de l'Éducation nationale, qualifiera « d'assemblée constituante de la nouvelle Ligue régénérée », est organisé dans ce but en décembre 1925. La Ligue modifie profondément son organisation et prend le sous-titre de « Confédération générale des œuvres laïques scolaires, post-scolaires, d'éducation et de solidarité sociale ». À ce même congrès, elle décide la reconstitution de l'Union nationale des délégués cantonaux, qu'elle avait créée en 1909, pour rassembler ces délégués chargés de veiller à la qualité des locaux scolaires. En 1926, trente-deux fédérations départementales déjà constituées participent à un nouveau congrès, qui, symboliquement, se déroule à Saint-Etienne, aux côtés de parlementaires, d'élus locaux, de représentants de l'administration de l'Instruction publique. Le congrès décide de créer, avec l'appui des élus républicains et des inspecteurs d'académie, une fédération par département. Désormais portée par un grand rassemblement laïque, la Ligue retrouve un rôle déterminant dans la défense de l'école publique.

**Joseph Brenier (1877-1943)**  
Député puis sénateur SFIO, maire de Vienne dans l'Isère, Joseph Brenier joue un rôle déterminant dans la Ligue de l'entre-deux-guerres. Longtemps vice-président, il veille au développement des fédérations départementales et regroupe dans la Ligue les Offices de cinéma éducateur. Il devient président en 1934. Très actif, il est aussi dignitaire de la franc-maçonnerie et membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme.

### Rassembler tous les républicains

« Dans ce pays, nul ne peut plus se dire républicain s'il ne collabore effectivement à une œuvre qui se réclame de la Ligue française de l'enseignement et de l'action qu'elle mène. » Cette déclaration du secrétaire général Salzedo, en 1926, est certes exagérée, mais elle aura de l'écho dans cet entre-deux-guerres durant laquelle la République est régulièrement remise en cause.

Invokant l'Union sacrée, l'Église revendique un financement des écoles confessionnelles. Revivifiée par les associations locales qui se confédèrent finalement sous son égide, la Ligue contre-attaque dans un grand rassemblement laïque.



## Diversifier l'action

Après le congrès de 1926, la Ligue a retrouvé sa pugnacité dans le domaine scolaire. S'ouvre alors le domaine des activités culturelles, sociales et de loisirs.

### Front populaire

La Ligue soutient les initiatives, dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse et des loisirs, du gouvernement du Front populaire où elle compte beaucoup d'amis. Après avoir été sous-secrétaire d'État aux Loisirs, Léo Lagrange (1900-1940) devient commissaire général de l'UFOLEP. Le congrès de 1938 étudie « la place des loisirs dans la démocratie ».

### Les UFO

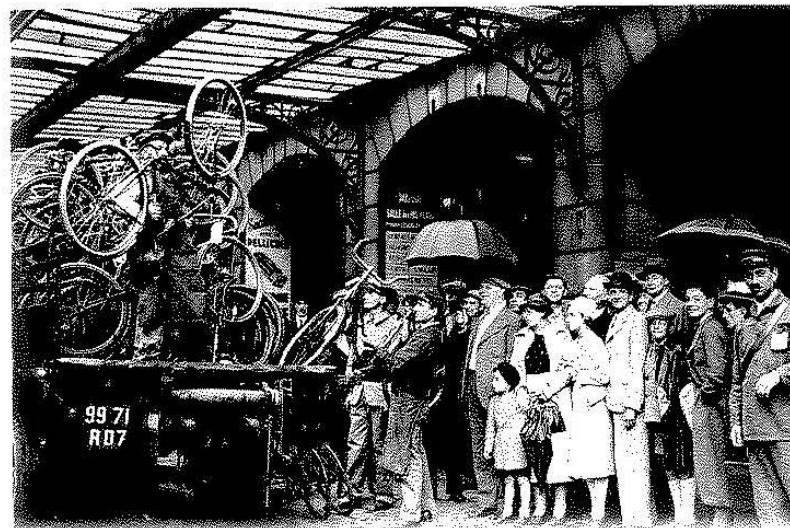
La Ligue, désormais Confédération des fédérations départementales d'œuvres laïques, est parfaitement organisée pour affronter les détracteurs de l'école publique. Mais dans une période où les activités de loisirs se développent, tout particulièrement avec le Front populaire, le combat laïque déborde le simple domaine de l'instruction. Il s'agit maintenant de regrouper les activités dans chaque secteur. Pour cela, la Ligue crée des unions spécialisées. La première, l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), regroupe, dès 1928, les activités sportives.

Suivent, en 1933, l'UFOLEA pour l'éducation artistique et l'UFOCEL pour le cinéma, en 1934, pour les œuvres de vacances, l'UFO-Patronage en 1938 et le CLAP, la même année, pour... l'aviation populaire ! L'Union sportive pour l'enseignement primaire (USEP) naît en 1939. La Ligue crée aussi un bureau de la documentation professionnelle.

Ainsi, pour répondre à l'évolution sociale du pays et à l'émergence de nouvelles pratiques, la Ligue et ses fédérations installent une structuration verticale des activités de loisirs.

### Les associations laïques nationales

Parallèlement, la Ligue regroupe la plupart des associations laïques, avec celles qu'elle a elle-même créées ou contribué à faire naître. L'OCCE rassemble des coopératives scolaires qui sont les pépinières des amicales laïques au sein des fédérations départementales de la Ligue. Les Éclaireurs de France, créés en 1911 par Pierre Deschamps, un militant de la Ligue, fondateur de la Mission laïque pour l'enseignement à l'étranger ou



dans les colonies françaises, fédèrent des « troupes scouttes laïques ». En 1933, avec ces mêmes Éclaireurs, la CGT, le SNI, la Fédération nationale des municipalités socialistes et l'Union des villes et communes de France, la Ligue crée le Centre laïque des auberges de jeunesse, qui connaît un succès considérable avec l'arrivée du Front populaire.

En 1937, elle organise toujours avec les Éclaireurs et une association qu'elle avait créée au début du siècle, l'Hygiène par l'exemple, le premier stage de formation de moniteurs de colonies de vacances qui donnera naissance aux CEMEA.

La même année elle crée, avec la CGT, Tourisme-Vacances pour tous puis, en 1938 avec le SNI : la Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents, qui deviendra, après la guerre, la JPA. La Ligue soutient aussi l'Union rationaliste, l'Association pour le développement de la lecture publique ou l'Association populaire des amis des musées et participe au lancement du journal des gauches : *La Lumière*. Multipliant les initiatives, non seulement la Ligue consolide son implantation et ses structures, mais elle s'impose comme la grande organisation de combat laïque et de progrès.

Chargement des bicyclettes à la gare Saint-Lazare pour le départ en congés payés (Paris, 31 juillet 1936).

La Ligue structure les activités culturelles et de loisirs en unions spécialisées, les UFO. Multipliant les initiatives, elle regroupe les associations nationales laïques

## Un intense combat laïque

L'entre-deux-guerres est marqué par de violents affrontements au sujet de l'école. Adeptes d'un grand service public d'éducation, la Ligue marque son engagement idéologique...

### L'opposition cléricale

« Entre l'école laïque et nous, c'est une question de vie ou de mort » déclare l'évêque de Montauban en 1925. À la même époque, un député du Maine-et-Loire disait : « L'école publique, c'est l'école sans Dieu, c'est le poison à petite dose qui tue sûrement l'âme de nos enfants, bien plus sûrement que le poison violent, comme l'alcool pris chaque jour à petite dose est beaucoup plus néfaste dans ses conséquences sociales et physiques que la griserie un soir de fête ».

Tous les moyens sont bons pour étouffer l'école laïque et la vider de ses effectifs, tel cet exemple, cité par le bulletin de la Ligue, de ce commerçant d'Ille-et-Vilaine conduit à la ruine du fait de l'interdiction du curé d'acheter chez lui, car il refusait d'inscrire ses enfants à l'école confessionnelle.

### Pour une nationalisation

Face à ces campagnes contre l'école publique, la Ligue estime que la liberté de l'enseignement « tourne actuellement au profit de la classe privilégiée et de l'Église catholique ». Elle n'est pas pour autant partisane du monopole de l'enseignement par l'État car elle estime,

#### Instituteurs

Avant la guerre de 1914-1918, le syndicalisme enseignant est interdit. La Fédération des amicales d'institutrices et d'instituteurs de France et des colonies a pourtant une activité importante au sein de la Ligue. En 1920, les instituteurs créent un syndicat : le SNI, avec lequel la Ligue aura des relations étroites.

en référence à l'Italie fasciste et à l'URSS, que cela conduirait à l'autoritarisme et au dogmatisme.

Elle propose une nationalisation, où des organismes de gestion tripartite – pouvoirs publics, enseignants, parents – seraient responsables de la base au sommet, non seulement de l'école, mais de toutes les activités de loisirs et d'éducation populaire.

#### Antifascistes

Fondé par l'ethnologue Paul Rivet, le physicien Paul Langevin et le philosophe Alain, le Comité de surveillance des intellectuels antifascistes, publié, en 1934, un Appel aux travailleurs approuvé par la Ligue.

### L'engagement idéologique

En 1931, la Ligue profite du cinquantenaire de l'enseignement public en France pour organiser diverses manifestations en faveur de la laïcité et des initiateurs des lois scolaires. En 1935, elle marque son engagement à gauche et son opposition au fascisme en adhérant au Comité national de rassemblement populaire.

L'UFOLEP participe aux Jeux olympiques populaires de Barcelone en 1936 et l'UFOVAL accueille dans ses colonies les enfants des républicains espagnols victimes du franquisme.

### Une puissante organisation

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la Ligue est une puissante organisation bénéficiant de la reconnaissance des pouvoirs publics et du syndicalisme. Le rapporteur du budget de l'État déclare que la Ligue est un véritable service public, la CGT réunifiée reconnaît en elle la plus grande organisation culturelle.

Reconnue d'utilité publique par un décret de 1930, elle est à la fois une organisation para-administrative visant à faire prendre en charge ses activités dans le cadre d'un service public, et un puissant groupe de pression politique et idéologique inséré dans le système républicain.

### Révolution

En 1939, la Commission des fêtes de la jeunesse de la Ligue, dont le président est Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, coordonne la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution.

Appuyée par les syndicats, reconnue par l'État, la Ligue est puissante à la veille de la guerre de 1939-1945. Elle s'engage à gauche contre le fascisme et défend la nationalisation de l'enseignement.

# Dissolution et reconstitution

Dans la France occupée, la Ligue devient la cible de l'ordre moral pétainiste. Elle participe activement à la Résistance mais se retrouve démunie et affaiblie à la Libération.

## L'ordre moral pétainiste

10 juillet 1940 : après la défaite française, le Parlement installé au casino de Vichy vote l'article unique de loi constitutionnelle permettant à Pétain de fonder l'État français. La III<sup>e</sup> République a vécu. Le nouvel État prône le retour aux valeurs traditionnelles. Le général Weygand déclare, devant le Conseil des ministres : « *Tous les malheurs de la Patrie proviennent du fait que la République avait chassé Dieu de l'école. Notre premier devoir sera de l'y faire rentrer* ».

## La dissolution

Après avoir dissout la franc-maçonnerie et le SNI, le gouvernement de Vichy crée une association calquée sur la Ligue et dont il a le contrôle : l'Association nationale des œuvres scolaires et post-scolaires de l'enseignement public, à laquelle toutes les œuvres sont tenues de s'affilier.

Mais incapable de capter l'héritage de la Ligue pour en faire son instrument de formation de la jeunesse, Vichy la dissout en avril 1942 et confisque son patrimoine : les « Jeunes du Maréchal » s'installent au siège de la Ligue.

## La Résistance

À partir de juillet 1942, la Ligue entre dans la clandestinité. À Paris, en étroite collaboration avec le SNI, un bureau clandestin se constitue avec Albert Bayet, président de la presse clandestine. Au début de 1944, un *Message aux laïques de France* est publié et largement diffusé dans la France entière. Clandestin,

il n'en porte pas moins la marque :

« Édition de l'Action laïque, organe de la Ligue française de l'enseignement, Confédération générale des œuvres laïques ».

Parallèlement, la Ligue est reconstituée à Alger par Marc Rucart, ancien ministre du Front populaire, dès 1943, pour être représentée auprès du gouvernement provisoire.



Albert Bayet,  
président de la Ligue  
de 1944 à 1959.

## La reconstitution

À la Libération, le bureau de Paris reprend possession du siège de la rue Récamier. Le bureau clandestin et celui d'Alger fusionnent dès octobre 1944 et Albert Bayet devient président. Mais cette réorganisation s'amorce dans des conditions difficiles pour la Confédération reconstituée. La poste et les trains fonctionnent mal, ce qui rend difficile les liaisons entre les militants. Beaucoup manquent d'ailleurs tragiquement : morts au cours de la campagne 39-40, tués dans les rangs de la Résistance ou déportés dans les camps de concentration, d'autres continuent de combattre contre les troupes du Reich. Les archives ont disparu, la Ligue manque de ressources, de locaux et son personnel est insuffisant. La direction générale de la Jeunesse préfère aider la création de nouvelles structures plutôt que de contribuer à la renaissance des organisations de la III<sup>e</sup> République ; de plus, beaucoup de militants considèrent l'engagement politique ou syndical plus efficace que l'action associative... La réorganisation s'opère néanmoins. L'une après l'autre, les fédérations départementales, comme les UFO, se reconstituent et un peu partout, les groupements locaux reprennent leurs activités.

## Archives

À la Libération, la Ligue constate la disparition de ses archives. En 1989, après la chute du mur de Berlin, elle apprend qu'une partie d'entre elles se trouve à Moscou où l'armée Rouge les a déposées après les avoir prises aux troupes du Reich en 1945.

Dissoute  
et spolée  
de ses biens par  
le gouvernement  
de Vichy,  
la Ligue entre  
en clandestinité.  
Reconstituée  
à la Libération,  
elle doit  
se réorganiser.

## Le patrimoine confisqué

La France libérée, la Ligue se mobilise pour récupérer le patrimoine confisqué et réinvestir ses locaux dans tous les départements. On imagine le temps passé en démarches diverses et l'énergie déployée pour engager les procédures, dissoudre les associations créées par Vichy et entamer leur liquidation judiciaire.



## Changer la vie

Dans l'élan de la Libération, la période de l'Occupation (1940-1944) est frappée d'un discrédit total et chacun se prend à rêver d'une France plus généreuse, avec de profondes modifications du système éducatif et une vie culturelle plus riche.

Le 56<sup>e</sup> congrès de la Ligue à Paris, les 26-29 septembre 1945. De gauche à droite : Albert Bayet, le ministre de l'Éducation nationale, René Capitan, le Général de Gaulle.



### Une école laïque pour tous

Le moment paraît venu, non pas simplement d'abolir la législation scolaire du régime de Vichy, mais de profiter des fraternités nées dans la Résistance pour construire un système éducatif permettant « la réconciliation française ». Pour cela, René Capitan, ministre de l'Éducation nationale, constitue une commission composée de représentants de l'enseignement public et privé. Au sein de cette commission présidée par André Philip, le secrétaire de la Ligue, Claude Bellanger, est le porte-parole des militants laïques. Rapidement, deux conceptions vont s'affronter : une école laïque pour tous et une école pluraliste. Le gouvernement provisoire ne peut que constater, au printemps 1945, qu'aucun accord n'est possible. Alors, pour rassembler tous les partis, syndicats et organisations soutenant l'école laïque, la Ligue suscite avec le SNI la création du Cartel d'action laïque, présidé par Albert Bayet. Parallèlement, elle approuve les objectifs du plan Langevin-Wallon qui propose une grande réforme démocratique de l'enseignement.

### Un nouveau paysage associatif

*Changer la vie*, le livre de Jean Guehenno, directeur de l'Éducation populaire, dit bien l'espoir des militants laïques et des nouvelles structures issues de la Résistance, qui se créent à la Libération. La Fédération nationale des foyers ruraux reprend l'idée suggérée par la Ligue dans son pavillon à l'Exposition universelle de 1937, d'associer enseignement agricole et action culturelle en relation avec l'école et la commune. Elle aura la double affiliation à la Ligue et à la Confédération générale agricole. Peuple et Culture veut, au sein de la Ligue, rapprocher le peuple de la culture. Avec la Fédération nationale des maisons de jeunes et de la culture, succédant à la République des jeunes, créée dès 1944 à l'initiative des pouvoirs publics, la Ligue aura des relations plus complexes : la Ligue permet aux MJC d'être « associées », pour bénéficier de ses prestations mais refuse leur affiliation, car des représentants d'associations confessionnelles siègent dans leurs instances de direction.

Mais la création qui aura le plus d'influence sur le fonctionnement de la Ligue est incontestablement celle des Francs et Franches Camarades. Reprenant un projet élaboré avant guerre par la Ligue, Pierre François, commissaire général des Éclaireurs, veut créer « un grand mouvement laïque de la jeunesse ». Le 15 novembre 1944, avec le soutien de la Ligue, du SNI et de la direction de la Jeunesse, se crée la fédération qui, au sein de la Ligue, regroupe de nombreux jeunes pour le développement et l'animation des patronages des amicales laïques.

### La reconnaissance

Toutes ces associations et la plupart des associations nationales laïques, soucieuses de préserver leur identité et leur autonomie de fonctionnement, sont directement membres de la Confédération, en tant qu'associations à base nationale, à côté des fédérations départementales. Le congrès de reconstitution se tient en septembre 1945, en présence de nombreux ministres et du général de Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire.

« Et puisque, Mesdames et Messieurs, l'honneur aujourd'hui se mesure aux services que l'on rend à la renaissance de la Patrie et au règne de la liberté et de la justice, au nom du gouvernement de la République, je dis : Honneur à la Ligue de l'enseignement. »  
Le général de Gaulle, au congrès de reconstitution de la Ligue de 1945.

Dans la France de la Libération, la Ligue, avec beaucoup de Français, estime qu'enseignement et culture sont les facteurs principaux de la renaissance d'une France plus vivante et plus généreuse.

## Le retour aux vieux clivages

Décrets  
Poinso-Chapuis

En 1948, Germaine Poinso-Chapuis, ministre de la Santé, charge l'UNAF « de créer et de gérer tous services destinés à aider les familles pour l'instruction de leurs enfants », finançant ainsi indirectement les écoles privées. Avec le soutien des organisations laïques, la Ligue convoque les États généraux de la France laïque : les décrets ministériels ne sont pas appliqués.

Loi Marie-Barangé

En 1951, à la suite des élections législatives, les défenseurs de l'école privée l'emportent sur les forces laïques et, malgré des manifestations dans toute la France, la loi Marie-Barangé, sous prétexte d'accorder des aides aux familles en difficulté, subventionne les écoles privées.

Dès 1947, les vieux démons ressurgissent ! Mais la Ligue, soutenue par l'Éducation nationale, se développe dans tous les départements et retrouve des effectifs importants...

### L'offensive des parents d'élèves

Passée l'euphorie de la Libération, les vieux clivages ressurgissent et une grande occasion de solution novatrice a été manquée. La hiérarchie catholique et les Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre lancent une violente campagne pour la liberté de l'enseignement. Bien que cette « liberté » n'y figure pas, la Constitution de la IV<sup>e</sup> République est finalement adoptée. Mais, en 1947, en Vendée, des associations catholiques organisant des kermesses refusent de payer les taxes dues à l'État sur les recettes, au prétexte que les écoles privées ne bénéficient pas de l'aide publique. Cette affaire devient rapidement nationale, car certains conseils municipaux et généraux, bravant le Conseil d'État, votent des subventions aux écoles privées !

Ce qui était très clairement, avant guerre, un combat idéologique contre la laïcité conduit par la hiérarchie catholique, s'élargit à une revendication pour la liberté de choisir son enseignement, animée par les parents d'élèves. Or, les familles faisant confiance à l'école publique n'ont pas d'organisation spécifique pour les représenter. Aussi, pour contrer les APEEL, la Ligue et le SNI créent, le 26 mars 1947, la Fédération des conseils de parents d'élèves.

### Les Fédérations d'œuvres laïques

La Ligue entreprend, avec le Cartel national d'action laïque, de nombreuses actions en direction des parlementaires et de l'opinion publique. Elle fait en sorte que ses fédérations départementales soient le « bras militant » prolongeant dans la cité l'action de l'Éducation nationale.



Elle reçoit pour cela un appui fort de toute la hiérarchie du ministère de l'Éducation nationale. Des postes d'enseignants sont mis à sa disposition pour qu'elle développe les œuvres laïques face à l'enseignement privé et les instituteurs sont notés, certes sur leurs qualités pédagogiques, mais aussi sur leur efficacité dans la création d'activités autour de l'école. En 1947, le ministère lui confie l'organisation d'une collecte pour le financement de ces activités : la Quinzaine de l'école publique. Ainsi, dans tous les départements, souvent reconstituées à l'initiative du SNI et présidées par l'inspecteur d'académie, les Fédérations d'œuvres laïques vont développer de nombreuses activités, dans l'espoir qu'elles soient, au bout du compte, directement prises en charge par un grand service public d'éducation, au même titre que l'enseignement.

CNAL

Pour riposter efficacement à l'offensive confessionnelle, le Cartel, regroupant de nombreuses organisations très différentes, a un fonctionnement trop lourd. Il est remplacé par le Comité national d'action laïque, composé, outre la Ligue, de la FCPE, de la FEN, du SNI puis des DDEN.

La Ligue développe ses activités avec l'aide de l'Éducation nationale et reconstitue les fédérations départementales. Mais les parents d'élèves de l'enseignement privé se mobilisent et la Fédération des conseils de parents d'élèves est créée en riposte.

## Accès à la culture

### La FCPE

Créée en 1947 par la Ligue et le SNI, la FCPE adhère à la Ligue et ses premiers congrès ont lieu avec ceux de la Ligue. Chaque conseil départemental adhère à la fois à la FOL et à la FCPE et les conseils locaux, qui ne doivent pas s'immiscer dans le travail professionnel des enseignants, constituent une section des amicales laïques.



Éditée par la Ligue, la revue *Image et Son* fut une revue de référence pour les animateurs de ciné-clubs et tous les amateurs de cinéma ; elle proposait l'actualité cinématographique du mois ainsi que des dossiers thématiques.

Après le départ du Parti communiste du gouvernement en mai 1947, dans le contexte de la guerre froide, les activités culturelles, artistiques et sportives rassemblent, pour le rayonnement de l'école publique, des militants laïques opposés politiquement.

### Les activités

Le redressement du pays entraîne l'augmentation du pouvoir d'achat. Le combat pour une juste répartition des richesses se double d'une lutte pour l'égalité d'accès à la culture. La Ligue participe pleinement à cet effort de décentralisation et de diffusion culturelle.

En milieu rural, en particulier, les instituteurs jouent un rôle essentiel dans les amicales laïques, les ciné-clubs ou l'organisation des fêtes. Les UFO ont une intense activité pour procurer un mieux-être à une population, certes en ascension sociale, mais connaissant encore beaucoup de difficultés.

L'UFOLEP favorise la pratique sportive et, grâce à elle, beaucoup de sports comme le basket ou le rugby se développent dans de nombreux départements. Elle est aussi à l'origine, avec l'USEP, de l'amélioration de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire.

L'UFOLEA multiplie les activités artistiques, organisant des rassemblements de chorales ou de troupes de théâtre amateur, des expositions, des « tournées culturelles »...

Le CLLP propose le développement de la lecture, favorise la création de bibliothèques, y compris itinérantes, et fournit du matériel pour l'animation des veillées.

L'UFOLEIS devient la première fédération mondiale de ciné-clubs et ses cinémathèques régionales permettent la diffusion du film, aussi bien dans les établissements scolaires que dans toutes les communes.

Le CLAP développe l'aéromodélisme.

L'OFFICO favorise les échanges internationaux et soutient les activités des fédérations d'outre-mer ou d'Afrique.

Le CLTC accueille en France des jeunes étrangers et organise des voyages culturels.

L'UFOVAL, enfin, permet le départ en colonies de vacances de beaucoup d'enfants et d'adolescents en regroupant les initiatives des FOL et des comités d'entreprises adhérents.

### Défense de l'école laïque

Ces activités, animées par les amicales laïques, visent avant tout au rayonnement de l'école publique. Fortement soutenues par les enseignants et les conseils locaux de parents d'élèves, elles s'inscrivent dans la concurrence que se mènent, en particulier en milieu rural, les écoles publiques et privées.

Au niveau national, lors de son congrès de 1954, la Ligue lance un « Manifeste au Peuple de France ». Elle y revendique la nationalisation de l'enseignement, condamne la guerre en Indochine et le colonialisme et fustige une « Europe vaticane » dont les principes iraient à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme. Elle définit aussi une conception laïque de l'action sociale et des fédérations vont gérer des équipements et services sociaux.

### Nouvelles structures

La Ligue crée le Centre laïque de tourisme culturel, l'OFFICO, pour la coopération internationale, une mutuelle d'assurance : la MAC et une association : l'APAC, pour garantir les activités de ses adhérents. Elle favorise la création des CIVAM pour regrouper les « maîtres agricoles ».

Sous la IV<sup>e</sup> République, la Ligue développe, par ses UFO, des activités culturelles, sportives et sociales, en particulier en milieu rural. Face aux idées cléricales, elle adresse un « Manifeste au Peuple de France ».



## Difficile entrée dans la V<sup>e</sup> République

À l'aube de la V<sup>e</sup> République, la société française s'urbanise et entre

dans le monde de la consommation. L'État et les collectivités locales vont prendre de nombreuses initiatives pour répondre aux besoins nouveaux.

### La loi Debré

Cette loi, adoptée en décembre 1959 pour une durée de 10 ans, accorde des subventions aux établissements privés. Pour s'y opposer, le CNAL lance une pétition qui recueille 11 millions de signatures ; il organise une grande manifestation le 19 juin 1960 à Vincennes, au cours de laquelle le nouveau président de la Ligue, Henri Fauré, proclame « le serment solennel des laïques de France de restaurer les principes républicains ». Mais la loi est mise en œuvre, elle va durablement et profondément modifier la situation scolaire en France.

### Une France en mutation

En 1958, lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir, la société française vit de profondes transformations. Le déplacement de populations rurales vers la périphérie des villes crée de nouvelles habitudes, provoque de nouveaux besoins. En même temps, le pouvoir d'achat augmente, les pratiques consuméristes se développent.

Avec la décolonisation et la construction européenne, la France va passer rapidement d'une société rurale où le cadre de vie est stable et hérité, à des sociétés urbaines où le cadre de vie est plus un réseau de relations qu'un lieu d'habitation. L'urbanisation galopante provoque de grands brassages où les interlocuteurs directs, le maire, le curé, l'instituteur, vont laisser place à la télévision et à l'automobile, transformant les modes de communication. Les déracinés du vieux monde rural découvrent l'attrait du développement des loisirs.

### Une nouvelle donne sociale

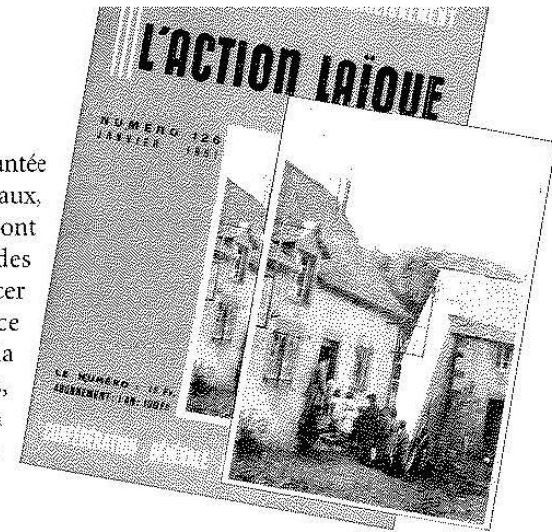
La vie associative, elle aussi, se transforme : finies les veillées culturelles au village et les initiatives bénévoles autour de l'école primaire et de l'instituteur. L'augmentation de la population scolaire, notamment dans le secondaire, accompagnée de nombreuses fermetures d'écoles en milieu rural, modifie profondément les liens entre l'école et la vie associative.

Cette population transplantée ayant des besoins nouveaux, les collectivités locales sont conduites à prendre des initiatives pour renforcer le tissu social et, face à l'importance et à la diversité des demandes, les activités d'animation se professionnalisent et se spécialisent.

### L'intervention de l'État

L'État, soucieux de redonner à la France sa place dans le monde, incite les collectivités locales à se préoccuper du développement. Il prend lui-même des initiatives dans de nombreux domaines. Les ministères de l'Agriculture, de l'Action sociale, de la Jeunesse et des Sports créent des équipements et de nombreux postes d'animateurs, tandis que le tout nouveau ministère de la Culture va durablement privilégier les œuvres et les créateurs en ignorant, voire en méprisant, le mouvement social. Les ministères réservent l'essentiel des moyens aux associations, qui acceptent d'être les relais de cette politique pour faire bouger les structures en place et les élus des collectivités locales. Pour la Ligue, s'ouvre une longue période de relations difficiles avec les pouvoirs publics.

L'État, soumis aux pressantes demandes de l'enseignement privé, doit aussi faire face à l'augmentation des effectifs scolaires due au baby-boom et à la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans. Dans un contexte politique très favorable pour eux, les partisans de l'enseignement privé obtiennent une loi leur accordant un financement important pour associer les établissements privés au service public.



La légende de la photo de couverture, celle qu'on pouvait lire à l'intérieur de la revue : « Encore une école-laïque. Et pourtant, l'école laïque est une véritable institution nationale, rappelle le président Herriot dans ce numéro. Quand la République donnera-t-elle aux enfants de France des locaux scolaires dignes d'eux et de leur pays ? ».

La France s'urbanise, consomme et l'animation socioculturelle devient une affaire de professionnels. Dans un contexte politique qui lui est hostile, la Ligue va traverser une période difficile.

# La réforme du centenaire

**Confrontée à la modernité et à l'évolution des pratiques associatives, la Ligue se restructure, au risque d'amoindrir son envergure idéologique.**

**Du mouvement aux « institutions locales »**

Engagée, avant 1914, pour la République et la laïcité, entre les deux guerres pour l'éducation et la laïcité, de 1945 à 1960 pour l'éducation populaire et la laïcité, la Ligue se préoccupe, dans les années 1960, avant d'affronter le développement de la contestation sociale, essentiellement de loisirs, de culture, de sports et de traditions populaires, même si l'éducation laïque reste sa référence.

## L'adaptation au monde moderne

À l'aube de la V<sup>e</sup> République, la mutation est difficile. Aux difficultés externes s'ajoutent des problèmes internes. Au congrès de Lille en 1959, au moment où la Ligue a des difficultés financières, de nombreux représentants départementaux dénoncent la place trop importante des représentants du SNI et des francs-maçons dans la Ligue. Ils souhaitent avoir plus de responsabilités pour donner la priorité à la gestion des œuvres locales.

En 1961, au congrès de Toulouse, la Ligue s'interroge sur son adaptation à la société moderne et à la vie urbaine. Elle propose un nouveau type d'associations locales : les Foyers de jeunes et d'éducation populaire, avec une section « club de jeunes », et encourage la création de cercles laïques d'étudiants. Les UFO, cloisonnées et au fonctionnement trop vertical, doivent laisser la place à des services et des groupements d'utilisateurs par milieux : rural, urbain, scolaire, avec des programmes spécifiques.

## La fin d'une époque

La Ligue garde l'empreinte d'une France rurale et conviviale, où seuls les bénévoles ont vocation à répondre aux besoins sociaux. La plupart des fédérations départementales souhaitent obtenir des moyens supplémentaires par l'augmentation du nombre d'enseignants mis à leur disposition mais hésitent à recruter des animateurs professionnels. Arc-boutée sur le seul ministère de l'Éducation nationale, la Ligue refuse de s'investir dans les structures de cogestion avec l'État ou d'autres partenaires.

Cette conception, axée pour l'essentiel sur la gestion des activités, crée un malaise pour des militants qui ne trouvent plus dans la Ligue un discours et un travail de réflexion qui les motivaient. La Ligue ne constituant plus un ciment idéologique véritable, les Associations nationales laïques regroupées, au sein de la Ligue, dans un collège des « Associations à base nationale » vivent leur appartenance comme une situation bureaucratique préjudiciable à leur développement. Elles souhaitent avoir avec la Ligue des relations officielles plus conformes à la réalité de leur situation, en signant des conventions de collaboration.

## La réforme

Après un travail de restructuration privilégiant l'action concrète dans le domaine des loisirs éducatifs et une organisation rationnelle, la Ligue décide, en 1966, une réforme des statuts : les Associations à base nationale ne sont plus membres de la Ligue, les UFO sont remplacées par des services et un conseil d'administration se substitue au conseil général. C'est donc mieux structurée, mais affaiblie dans sa composition, que la nouvelle Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente va, après les nombreuses manifestations autour de son centenaire : expositions, fêtes diverses, rassemblement national de jeunes, proclamer sa volonté de « *gagner dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle la bataille de l'éducation permanente* ». En 1966, elle prend le nom de Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

### Albert Bayet (1880-1961)

En désaccord avec la composition et l'organisation du Bureau, Albert Bayet démissionne de la présidence, en 1959, au moment où ses positions pour une « colonisation émancipatrice » (« *Partout où flotte le drapeau français souffle le vent de la liberté* ») étaient contestées par les partisans de l'indépendance de l'Algérie.

Après de longs débats, la Ligue se réforme : elle clarifie, rationalise et recentre en fait ses préoccupations sur les loisirs au moment où elle veut promouvoir l'éducation permanente.

# De l'école à la cité

Magazine  
Certifié exact

Après Mai 68, la télévision est soumise à un contrôle politique partisan.

Des journalistes licenciés créent un magazine filmé d'information.

La Ligue participe, avec d'autres organisations, à la réalisation et à la diffusion de onze films pour animer des débats sur de grandes questions d'actualité dans les associations.

Dans le grand mouvement contestataire de Mai 68, la Ligue revisite ses principes fondateurs, déplace son domaine d'action et prend parti dans l'évolution politique.

## L'animation socioculturelle

Depuis sa création, la Ligue prônait l'éducation comme l'instrument par excellence de la formation citoyenne. Mais, comme la plupart des associations d'éducation populaire, elle va, dans la foulée du mouvement de contestation générale de Mai 1968, être influencée par des sociologues ou des chercheurs en éducation qui mettent en cause la relation de maître à élève et le statut du savoir.

Aussi, dans une sorte de perspective autogestionnaire, la notion d'animation socioculturelle va remplacer celle d'éducation populaire. Il ne s'agit plus d'éduquer mais d'animer, de permettre aux habitants d'un territoire de s'organiser eux-mêmes pour prendre en charge

l'analyse des besoins de leur milieu et la mise en œuvre des réponses adéquates.

L'animation socioculturelle devient le moyen de la transformation sociale.

## Le soutien politique

Dans le mouvement contestataire de 1968, beaucoup de militants de la Ligue stigmatisent le capitalisme dans ses moyens idéologiques de diffusion et de reproduction, en tout premier lieu l'enseignement. Le mythe de l'école libératrice s'en trouve sérieusement

ébranlé et le combat pour l'école publique se modifie, car si l'école publique reproduit les inégalités sociales, elle doit être plus transformée que défendue.

Devant ces diagnostics d'une société foncièrement inégalitaire, les militants s'interrogent : faut-il rendre supportable, par des activités éducatives et culturelles, l'intolérable, ou bien refuser cette société ?

Les pouvoirs publics désamorcent la question par leur hostilité : ils considèrent les fédérations d'associations comme non représentatives, sclérosées, incompétentes puisque non professionnelles et politiquement douteuses.

Au congrès de Nîmes en 1975, après maints débats passionnés organisés dans ses associations à partir de son film : *Le Temps des questions*, la Ligue adopte majoritairement une motion qui, tout en rappelant que sa conception d'une éducation permanente laïque exige que l'être humain puisse dégager par lui-même sa propre vérité, se déclare solidaire de tous ceux qui luttent pour une société de type socialiste et affirme que l'union de toutes les forces de gauche qu'elle soutient permettra le changement auquel elle aspire.

## Animation de la cité

La Ligue continue son action, au sein du CNAL dans la perspective d'un grand service public de l'Éducation nationale. Elle considère que le CES, collège de l'époque, devrait être le centre d'éducation permanente du secteur géographique concerné. Mais son champ de préoccupation se déplace, en fait, de l'école vers la cité. Elle va réfléchir sur l'articulation : Éducation - Culture - Société, et élaborer un projet « pour une politique laïque et démocratique de l'animation socioculturelle au niveau local » que sa revue *Communes et Animation* proposera lors des élections municipales de 1977.

## L'action sur la cité

Le forum jeunesse « Bourges 70 » réunit près de 2 000 animateurs pour l'animation de la cité.

Sur cette lancée, la Ligue engage la campagne « Vivre en ville », pour la démocratisation et l'aménagement du cadre de vie, qui contribue à la formation de nombreux responsables.

La Ligue promeut l'animation socioculturelle dans le cadre de vie urbain. Elle s'engage politiquement dans le soutien à l'union de la gauche.





# La civilisation des loisirs

**Les élections municipales de 1977 ont un effet inattendu sur une Ligue très engagée... dans la gestion des loisirs.**

## Animation locale

Au niveau local, une politique socioculturelle d'intérêt général doit être élaborée dans le cadre d'un Conseil local de développement social et culturel associant élus, responsables associatifs, animateurs et usagers.

## Les collectivités locales

Ces élections vont permettre à de nombreux responsables associatifs d'être élus. Sensibilisés à l'importance des activités socioculturelles, notamment par les campagnes de la Ligue, ils vont y consacrer davantage de moyens humains et financiers. Par facilité, au lieu de contribuer au développement de la vie associative autonome ou à la contractualisation, ils préfèrent souvent gérer directement les activités qu'ils souhaitent mettre en place.

Ainsi, les associations locales perdent leurs meilleurs militants et assistent à la « municipalisation » de beaucoup d'activités qu'elles organisaient jusqu'alors. Pour autant, la vie associative locale se développe, car de plus en plus de Français accèdent aux activités de loisirs.

## La gestion des activités

Pour faire face à des attentes qui augmentent considérablement, les associations doivent s'adapter. Pour animer les activités, leurs adhérents préfèrent remplacer les bénévoles dévoués par des professionnels compétents. La qualité des services rendus par une association devient ainsi plus importante que sa nature d'association laïque.

Aussi, si l'affiliation d'associations locales à la FOL progresse, la demande change. Pour ces associations, le rapport qualité/prix des prestations que procure l'adhésion est plus important que le fait de se retrouver unies dans une fédération pour défendre des idées. Les fédérations, tout

en continuant à regrouper des associations locales, développent et professionnalisent leurs propres actions. Elles renforcent leur centre fédéral et se comportent plus en intervenants directs qu'en fédérations attentives à rencontrer régulièrement leurs membres.

La vie fédérale, assurée par des professionnels, devient lourde et complexe.

## Une situation contradictoire

La Ligue se trouve ainsi dans une situation paradoxale. Face à l'hostilité des pouvoirs publics, elle développe un discours très contestataire sur la « société libérale avancée ».

Avec le CNAL, elle continue de réclamer la nationalisation laïque de l'enseignement et elle espère toujours que ses activités pourront s'intégrer dans un grand service public d'éducation permanente. Mais, si ces perspectives sont affirmées lors des congrès et des assemblées générales des fédérations départementales, l'essentiel des préoccupations quotidiennes des militants réside dans la rationalisation et le développement de la gestion de ses activités.

Le combat quotidien pour la laïcité s'émousse, d'autant que ses adversaires d'hier sont devenus moins virulents.

## L'éducation permanente

La Ligue considère que l'éducation permanente doit être mise en œuvre par un grand service public et laïque de l'éducation et de la culture. Ce service public, chargé à la fois de l'éducation initiale, de la formation continue et de l'éducation populaire, doit être géré par tous les partenaires concernés, afin de garantir le pluralisme idéologique de la nation.

## INFREP

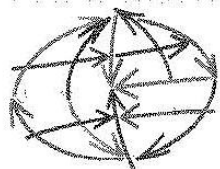
La loi de 1971 associe les entreprises au développement de la formation professionnelle continue.

En 1980, la Ligue, estimant la réponse du service public insuffisante, crée l'Institut national de formation et de recherche pour l'éducation permanente (INFREP) et des instituts régionaux.

La pratique des loisirs augmente dans une société où le pouvoir d'achat progresse. Les collectivités locales gèrent souvent des activités organisées jusqu'alors par des associations. Au quotidien, la Ligue se préoccupe, pour l'essentiel, de la gestion de ses activités tout en développant dans ses congrès un discours contestataire.

## Espoirs et désillusions

En 1981, la victoire de la gauche aux présidentielles soulève beaucoup d'espoirs. Réalités sociales, économiques et politiques vont les contrarier...



RESEAU INTERNATIONAL  
DES UNIVERSITES  
DE LA COMMUNICATION

### L'Université de la Communication

La Ligue et sa structure régionale d'Aquitaine organisent tous les ans à partir de 1980, au bord de l'océan Atlantique, un grand rendez-vous annuel de tous ceux qui se préoccupent de communication et d'évolutions technologiques et auquel participent de nombreux ministres, industriels, professionnels des médias ou responsables associatifs. Depuis, un réseau international a été constitué.

### Beaucoup d'espoir

En 1981, François Mitterrand devient président de la République. La Ligue, retrouvant une proximité de vues avec le pouvoir, croit enfin arrivé le temps de concrétiser ses espérances. Mais le décalage entre ses projets et la situation réelle est grand. Les loisirs, le sport, la formation professionnelle, la communication, la culture sont devenus l'affaire d'appareils spécialisés et les responsables politiques jugent irréaliste l'idée de les regrouper dans un même service public de l'éducation permanente.

Le gouvernement prend malgré tout de nombreuses initiatives pour une gestion démocratique du temps libre ou le développement de l'économie sociale et crée, auprès de lui, une instance consultative : le Conseil national de la vie associative (CNVA). La Ligue participe à ces initiatives qu'elle approuve, les aides publiques dont elle bénéficie augmentent et son secrétaire général, Georges Davezac, devient président du CNVA.

### Querelle scolaire

Pour tous les militants laïques, l'arrivée de la gauche au pouvoir doit permettre le dépassement de la querelle scolaire. S'ils se doutent bien que la proposition de création d'un service public unifié et laïque de l'Éducation nationale se heurterait à l'opposition des forces conservatrices, ils sont surpris par les réactions de l'opinion publique. Influencée par les médias, cette opinion, qui ressent la réussite scolaire comme essentielle, analyse le dualisme scolaire comme possibilité de recours pour cette réussite et perçoit les positions du CNAL, dont la Ligue est membre à part entière, comme corporatistes et sectaires. La Ligue a du mal à faire entendre ses propres positions. Devant les manifestations de l'enseignement privé, le pouvoir recule. Le projet du ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary, amendé et adopté par l'Assemblée nationale est retiré par le président de la République. Les militants laïques en éprouvent une grande amertume.

### Échec et déception

Cette défaite s'inscrit d'ailleurs dans une atonie grandissante du mouvement social. Jusqu'alors, la Ligue n'a cessé de développer ses activités dans tous les domaines des vacances, du sport ou de la culture et les effectifs ont progressé considérablement. Mais, de la création de *Minerve*, agence de diffusion de cassettes vidéo pour susciter l'organisation de débats, à la souscription pour une *Fondation Diderot*, afin de relancer la vaste ambition encyclopédique, en passant par la baisse spectaculaire des ciné-clubs, la Ligue subit des échecs sérieux aux conséquences financières très lourdes au moment où la droite, revenue au pouvoir, diminue les aides publiques. Les problèmes d'organisation accaparent les militants, certaines gestions se révèlent aventureuses, les difficultés de fonctionnement se multiplient alors que le pays est en crise. Dans une France qui a passé le cap des deux millions de chômeurs et qui redécouvre la pauvreté, les Français ont tendance à se replier sur eux-mêmes.

L'arrivée de la gauche au pouvoir soulève un formidable espoir. Les militants laïques éprouvent beaucoup d'amertume devant l'échec de cette belle idée : réunir ensemble, dans un même service public unifié et laïque de l'Éducation nationale, tous les enfants de France. Les difficultés économiques rencontrées provoquent d'autres désillusions.

## Retour aux sources

Après les désillusions, voici le temps de la réflexion : confrontée aux inégalités sociales et aux conséquences

de l'immigration, la Ligue retourne aux sources pour mieux approfondir et actualiser la notion fondatrice de laïcité.

### Les Cercles Condorcet

À partir de 1987, la Ligue crée, pour développer la réflexion et le débat entre citoyens sur la démocratie, des Cercles Condorcet dans de nombreux départements. Un comité de liaison national permet la mise en commun des travaux et publications et organise périodiquement des colloques.

### La France des années 1980

Dans une France désormais très majoritairement urbaine, les banlieues qui se sont développées, dès les années 1960, pour le bien-être et le confort des habitants arrivés dans les villes, s'avèrent source de mal-être et d'exclusion. On y retrouve en majorité une population immigrée définitivement installée, mais en butte aux difficultés de l'intégration au moment où la crise économique, le chômage et la pauvreté interdisent aux plus démunis les pratiques culturelles et les loisirs. En proie à ses propres difficultés de gestion et d'organisation, la Ligue doit s'adapter à ces réalités nouvelles.

### Laïcité 2000

Afin de redonner des perspectives aux militants un peu désorientés, le congrès de Lille, en 1986, lance une réflexion sur l'actualité de la laïcité.

Cette réflexion, largement ouverte à des personnalités et à des représentants des cultes, soulève beaucoup d'interrogations, voire d'objections sérieuses, aussi bien de la part des militants de la Ligue que de la part des responsables d'organisations amies.

Après de nombreux débats dans les fédérations départementales, la Ligue, au congrès de Toulouse, en 1989, se prononce à l'unanimité pour une laïcité qui, assurant à chacun les garanties institutionnelles du droit à la liberté de conscience, conjugue citoyenneté et solidarité dans une véritable démocratie. La résolution finale indique : « Valeur de civilisation et principe de droit



figurant dans la Constitution de la République, la laïcité implique une lutte constante pour la dignité de chaque individu, contre les exclusions et les injustices ; pour la Ligue française de l'enseignement, elle se traduit, à l'échelle nationale et internationale, en termes de solidarité et de démocratie. Éthique de la diversité, du débat et de la responsabilité individuelle, elle doit être vécue dans ses dimensions sociales, économiques, civiques, culturelles et éducatives ».

### Laïcité et pluralisme

À la rentrée scolaire suivante, trois jeunes filles issues de l'immigration maghrébine veulent garder leur foulard en classe dans un collège de Creil et déclenchent une vive polémique. Face à certaines initiatives visant à garder « la laïcité dans sa pureté », la Ligue organise des assises de la « laïcité plurielle ».

La formule est vivement contestée, y compris à l'intérieur de la Ligue. Elle est évidemment maladroite, mais elle veut mettre en évidence la volonté de garantir le pluralisme contre certaines prétentions hégémoniques d'une culture dont l'universalité proclamée est travaillée par des tentations uniformisantes. Elle indique aussi l'ambition que doivent avoir tous les démocrates d'intégrer dans la République et dans ses lois, les citoyens issus de l'immigration. Bref, si la formule est inadaptée, l'idée est juste, aussi la Ligue abandonne-t-elle la formule mais garde sa volonté d'agir contre toutes les prétentions cléricales, dogmatiques ou uniformisantes, d'où qu'elles viennent, pour l'expression libre de la diversité des opinions et du pluralisme des cultures.

### Les CLEFT 89

Pour le bicentenaire de la Révolution, la Ligue crée, avec la Ligue des droits de l'homme, dans tous les départements, des « Comités Liberté - Égalité - Fraternité » qui organisent de nombreuses conférences, expositions, fêtes... et publie, avec le journal *Le Monde*, pendant toute l'année 1989, un mensuel : *Le Monde de la Révolution française*.

Dans une France riche où la pauvreté et l'exclusion progressent, la Ligue s'interroge sur ses finalités et précise sa conception de la laïcité conjuguant solidarité et citoyenneté.



## Les nouveaux chantiers

Surmontant les erreurs commises dans la conduite de certaines initiatives, la Ligue poursuit sa mission et pose les fondements de son action actuelle.

### Islam

En 1992, la Ligue organise à Grenade, Toulouse, Montpellier et Tunis, 500 ans après la chute du royaume de Grenade, un colloque itinérant pour rappeler la place de la culture arabo-musulmane dans la civilisation occidentale. Elle poursuit ensuite sa réflexion sur l'Islam dans notre République laïque.

### « Démocratie 2000 »

Au congrès de Nantes en 1992, la Ligue poursuit sa réflexion sur son repositionnement.

Dans sa résolution finale « Démocratie 2000 », elle appelle à « réveiller la citoyenneté » et redéfinit son action autour de trois chantiers complémentaires : faciliter l'accès aux connaissances et à la culture,

démarche essentielle pour construire une authentique solidarité sur tous les territoires urbains, ruraux, comme à l'échelle internationale, au moyen de la délibération des citoyens.

Éducation, solidarité, citoyenneté deviennent les trois priorités pour l'action de la Ligue dans tous les domaines d'activités.

Cette orientation se précise au congrès de Clermont-Ferrand, en 1995. Dans un monde où la misère croît au sein de l'opulence, où les inégalités s'aggravent et où des fractures dramatiques s'installent, la Ligue veut rassembler, sur le thème essentiel de la justice sociale, tous ceux qui se reconnaissent dans l'exigence de l'égalité de dignité de tous les êtres humains.

Pour elle, la laïcité ne peut se cantonner au ciel des idées. La misère est sourde à l'égalité de droit, l'exclusion est grosse de révoltes et le « vivre ensemble » lui paraît une provocation. La dignité

bafouée est sensible aux sirènes des intégrismes et des extrémismes. La Ligue estime donc que la laïcité doit conjuguer liberté de conscience, justice sociale et pluralisme des cultures.

### Des difficultés financières

Voulant prendre ses distances par rapport aux autres organisations issues de l'Éducation nationale, la Ligue quitte, en 1990, le CCOMCEN qui, alors qu'il avait été créé pour cela en 1972, n'empêchait pas les concurrences entre les organisations gestionnaires d'œuvres laïques.

Elle va chercher d'autres partenariats pour développer des projets dans les domaines de l'assurance, la formation, les vacances ou la prestation de services. Certaines de ces initiatives s'avèrent désastreuses au plan financier et, ajoutées aux difficultés de certaines fédérations départementales, entraînent de profondes modifications dans l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble de la Confédération, mais aussi du siège confédéral.

### Manifestation du 16 janvier 1994

Dans cette situation délicate, la Ligue doit faire face, avec les autres organisations laïques, à une nouvelle offensive cléricale visant à supprimer, dans la vieille loi Falloux, la disposition limitant à 10 % le financement, par les collectivités locales, des investissements des établissements privés.

À l'appel de plus de cent organisations, l'opinion manifeste en masse son opposition le 16 janvier 1994. Contrairement à 1984, les médias apportent largement leur soutien aux organisations laïques, indiquant ainsi que, comme probablement une large partie de l'opinion, ils entendent délimiter la question scolaire entre la liberté de choisir un établissement scolaire public ou privé et la priorité au service public, seule référence en matière d'éducation.

Surmontant une crise financière, la Ligue définit ses priorités d'action en faveur de la justice sociale et de l'intégration. Elle remet l'accent sur son rôle fédératif. Le succès de la manifestation du 16 janvier 1994 met du baume au cœur des militants laïques.

# Construire l'avenir

Au fil de ses congrès, la Ligue de l'enseignement a précisé son orientation dans un double souci de fidélité à ses origines et de volonté d'être un acteur de son temps tourné vers l'avenir.

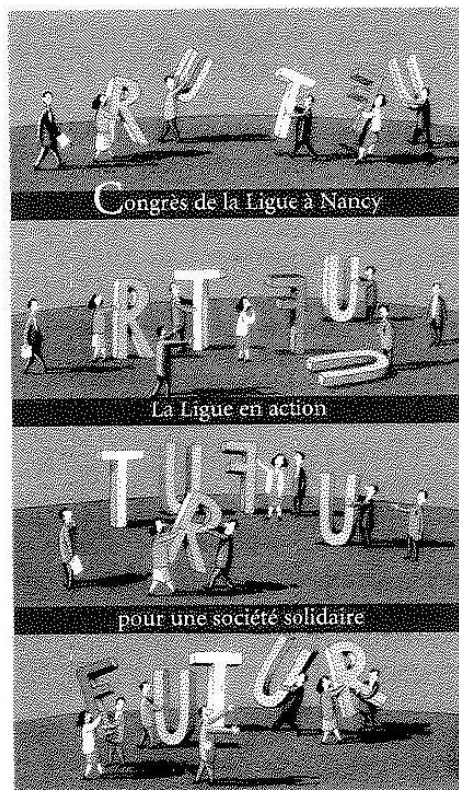


Illustration réalisée par Selçuk pour la Ligue de l'enseignement à l'occasion du congrès de Nancy (mai 1998).

« Un autre monde est possible, mais il est dans celui-ci. »  
Titre de la résolution finale du congrès de Nancy.

## Une nouvelle ambition

Dans un monde désormais sans frontières, où des mutations inédites sont à la fois porteuses de transformations positives et grosses d'inégalités sociales et d'exclusions nouvelles, au congrès de Nancy en 1998, la Ligue appelle à une nouvelle ambition. Elle veut refonder une éducation populaire permettant à chacun de faire face à ces mutations et influencer leur évolution.

## Une nécessaire transformation

Trop d'associations se sont, sans toujours en être conscientes, éloignées des lieux dans lesquels les populations vivent difficilement, oubliant d'y impliquer les personnes concernées. C'est contre cette tendance que la Ligue réagit.

Tout en conservant le principe fondamental selon lequel ses activités sont ouvertes à tous, sans aucune discrimination, la Ligue veut, dans le même temps, faire un effort particulier

pour s'adresser à ceux et celles qui, victimes de handicaps culturels, économiques et sociaux, ne sont plus en mesure d'y participer spontanément. Si le mot solidarité a un sens, c'est bien vis-à-vis des milieux populaires qu'il prend toute sa force.

## Des priorités pour l'engagement

Elle a donc, au congrès de Nancy, traduit cette orientation générale, articulée autour de quatre mots-clés : éducation – citoyenneté – solidarité – laïcité, en un véritable programme d'actions et en un certain nombre de priorités concrètes. Elle veut agir avec et pour les habitants sur leurs lieux de vie, en priorité avec ceux qui souffrent de la précarité. Elle veut soutenir l'école de tous, de la maternelle à l'université, dans sa nécessaire transformation.

Elle veut faire de la diversité culturelle un ferment d'intégration et une source d'enrichissement du « vivre ensemble », avec des valeurs communes.

Elle veut enfin donner envie au plus grand nombre de connaître, de comprendre les enjeux de notre société pour exercer une réelle citoyenneté dans tous les espaces politiques.

## Des exigences pour cette ambition

Les travaux préparatoires à ce congrès auprès des responsables locaux confirment leur large adhésion à l'orientation proposée, mais ils indiquent aussi leurs difficultés, au-delà de la contribution qu'ils apportent par la vie associative, pour affronter ces questions graves et complexes.

Consciente de ces difficultés, la Ligue décide de privilégier les initiatives locales et leurs acteurs. Elle entend aider les responsables locaux à élaborer de véritables projets. Elle souhaite accueillir les initiatives collectives, comme les adhésions individuelles, pour une action fédérative permettant l'élaboration et la réalisation de programmes d'action départementaux.

Pour cela, elle organise la formation des responsables locaux, renforce celle des professionnels du mouvement et développe le réseau des ligueurs par une politique de communication plus dynamique.

## Vers l'avenir

Le chemin choisi par la Ligue est semé d'obstacles. S'associer pour les surmonter est la manière la plus efficace pour progresser et ouvrir la voie vers une société plus juste, sur la base d'un humanisme laïque renouvelé. La Ligue poursuit sa réflexion sur les conditions de l'action collective, au niveau local, de citoyens associés dans cette perspective humaniste.

Pour affronter les difficultés sociales de notre société, la Ligue a défini un programme d'action conjuguant éducation, citoyenneté, solidarité, laïcité. Elle veut préciser les conditions de l'action des citoyens associés pour une démocratie visant à l'épanouissement de tous.

# Territoires : développement et solidarité

Les actions de la Ligue sont portées par un réseau d'acteurs locaux. Elles veulent contribuer au développement, à la citoyenneté et à la solidarité. Certaines d'entre

elles ont une dimension internationale, notamment en Europe et en Afrique.

## Assurances

L'APAC-MAC est le secteur « assurance » de la Ligue, afin de protéger l'ensemble des associations affiliées et leurs adhérents pour leurs activités, leurs biens immobiliers et leurs matériels.

## Redonner espoir

Les Assises nationales de la vie associative organisées en 1999 ont montré que l'association est une école de responsabilité : « chaque citoyen peut faire avancer les choses ».

Qu'il s'agisse du milieu rural ou de quartiers urbains, nombreux sont ceux qui participent au développement local et social, à travers de multiples activités, sans renoncer à la nécessaire vigilance civique.

## Mieux vivre sur les territoires

La Ligue considère que la médiation culturelle est un moyen de répondre aux différents types d'exclusion que produit la société française. Ses associations proposent des pratiques artistiques, d'écriture et de lecture. Le multimédia, l'éducation à l'environnement, la culture scientifique ou la communication sont des activités en plein essor. Parce qu'elle joue un rôle essentiel, dans le prolongement de l'école, pour l'insertion et la lutte contre les exclusions, la formation continue a une place importante au sein de la Ligue.

Faire de la rencontre sportive une fête et un moment d'enrichissement sont les bases « d'une autre idée du sport » que développent les associations adhérentes à l'UFOLEP, fédération multisports de la Ligue. Dans le même esprit, l'USER, fédération sportive scolaire, est l'interface entre l'école, le monde sportif et les collectivités locales, facilitant aussi l'ouverture de l'école sur la vie.

Au-delà des multiples activités de loisirs quotidiens organisées par les associations locales, la Ligue, avec « Vacances pour tous », est une très importante association de tourisme social.

Comme les problèmes qui se posent aux hommes et aux sociétés ne s'arrêtent pas aux frontières des États, la Ligue entretient des partenariats avec des associations à l'étranger, organise des échanges de jeunes et soutient des projets de développement en Afrique.

Sensible à la construction européenne, elle participe, au sein de SOLIDAR, fédération européenne dont elle est membre, au renforcement de sa dimension sociale et civique. Elle a aussi une importante collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

## Une citoyenneté dans tous les espaces politiques

La Ligue souhaite souligner que la citoyenneté s'exerce à différents niveaux : celui de la nation, bien sûr, mais aussi de la commune, du quartier, du « pays », de l'agglomération, de la région et de l'Union européenne. La Ligue veut faire en sorte que les citoyens soient acteurs à tous ces niveaux.

La Ligue et ses Cercles Condorcet y contribuent par l'organisation de réunions, de forums, de colloques, d'universités de la communication ou sportives, de sessions de formation... Elle organise aussi des campagnes nationales telle que la « Semaine d'éducation contre le racisme », « L'Éducation à la paix » ou « Demain le monde ... Éducation pour tous ». Elle produit des expositions, publie divers ouvrages et édite tous les mois un journal : *Les Idées en mouvement*. Le CIDEM qu'elle a fondé en 1986 avec la Ligue des droits de l'homme, organise en 1999 la campagne nationale « Droit d'agir », reconnue « grande cause nationale ». Il développe, à partir de là, de nombreuses initiatives.

La Ligue de l'enseignement impulse de nombreux programmes et interventions dans tous les domaines qui concourent au resserrement du lien social, au développement local et à l'aménagement des territoires urbains et ruraux.



## Relever le défi éducatif

Que ce soit au niveau local ou au niveau européen, l'éducation doit relever le défi des mutations technologiques, de l'accroissement des connaissances, de la diversité culturelle et des inégalités sociales. Soutenant et complétant le service public d'éducation, la Ligue s'inscrit dans cet enjeu.

### Agir pour l'école de tous

Hier, la Ligue s'est battue pour la généralisation de l'instruction et la création de l'école publique et laïque : c'était le combat de « l'école pour tous ».

Aujourd'hui, les données du problème ont changé. Avec 6,6 millions d'élèves dans le primaire, 5,7 millions dans le second degré et près de 2,5 millions d'étudiants, le combat de la Ligue s'inscrit dans un nouveau contexte. Il s'agit de lutter pour que la massification du système éducatif n'entraîne pas l'échec et l'éviction pour de trop nombreux jeunes, en particulier les plus fragiles socialement. Ceci suppose une réelle démocratisation et adaptation de l'école, en termes d'objectifs, de contenus, de programmes, de rythmes et de méthodes. Le combat actuel de la Ligue devient donc celui de « l'école de tous ». Il passe par le développement d'un environnement associatif puissant à tous les niveaux d'enseignement, avec un effort accru en direction des collèges et des lycées, et par une participation active aux projets éducatifs territorialisés.

### Partenaire de l'école et de la cité

Par l'action de ses fédérations départementales et de ses associations locales, la Ligue est un partenaire important de l'Éducation nationale. Ses activités sont très diverses : elles visent aussi bien à développer la citoyenneté, à travers l'action de l'USEP ou la formation des délégués élèves, qu'à permettre aux élèves de vivre des expériences enrichissantes hors de l'école, grâce aux nombreuses classes de découverte et aux voyages scolaires éducatifs

qu'elle organise sur tout le territoire. L'éducation à l'environnement dans les écoles et les centres d'accueil labellisés CED, les actions pour l'accompagnement scolaire et éducatif, la lutte contre l'illettrisme ou les activités sportives et culturelles contribuent à l'éveil des élèves, à leur épanouissement et favorisent une meilleure réussite scolaire. Dans le même temps, elle milite pour que « l'éducation tout au long de la vie » soit un droit reconnu et effectif et facilite la médiation école, famille, entreprises et collectivités locales pour un développement éducatif territorialisé.

### Quinzaine de l'école publique

Depuis 1947, le ministère de l'Éducation nationale confie à la Ligue l'organisation, au mois de mai, d'une Quinzaine de l'école publique, avec une collecte de fonds destinée au développement des activités associatives. Cette Quinzaine est aussi l'occasion de rappeler le rôle de l'école, avec ses activités scolaires et périscolaires, pour former les jeunes au civisme et à la solidarité.



Dessin réalisé par PEF pour la Ligue de l'enseignement dans le cadre de la Quinzaine de l'école publique de 1989.

### Université

La Ligue a développé un partenariat très étroit avec le réseau d'associations étudiantes ANIMA'FAC, qu'elle a contribué à faire naître en 1995. Ce réseau, présent dans la plupart des universités, publie tous les ans un annuaire et tous les mois, un bulletin de liaison, *Factuel*, soutient, par différents programmes, les responsables étudiants et organise chaque été « Campus en été ».

La Ligue, par ses programmes et l'action de ses associations adhérentes, contribue à relever le défi éducatif. Son partenariat historique avec l'école élémentaire s'étend aujourd'hui de la maternelle à l'université.

### Salon de l'éducation

La Ligue de l'enseignement a organisé, en 1999, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, le premier Salon de l'éducation. Elle a su rassembler et fédérer les initiatives existantes pour faire de cette manifestation le grand rendez-vous annuel de tous les acteurs de l'éducation et de la formation, pour mettre les questions éducatives au cœur des préoccupations de notre société.

## Une grande association laïque

La Ligue de l'enseignement, force laïque originale, constitue un véritable réseau avec des activités diverses au service d'un idéal commun.



« Droit d'agir », une campagne nationale pour l'esprit critique.

### Un mouvement éducatif et fédératif

Chaque association adhérente est riche de sa propre histoire et conduit en toute autonomie les actions éducatives, culturelles, sociales ou sportives qu'elle a librement choisies. Mais en adhérant à la Ligue, elle participe à un idéal commun. Elle obtient en retour, outre l'accès aux services inclus dans l'affiliation, la possibilité d'échanger avec d'autres associations et le soutien que donne la force de l'union.

Dans chaque département une fédération, le plus souvent Fédération des œuvres laïques (*voir pp. 61 à 63 pour les adresses des FOL*), est à l'écoute des initiatives locales. Ses responsables sont élus par les représentants d'associations affiliées à l'occasion des assemblées générales annuelles. Sans être un échelon statutaire, les unions régionales jouent un rôle important dans la coordination et le développement des activités.

Au plan national, la Ligue de l'enseignement est la Confédération des fédérations d'associations locales. Tous les trois ans, elle se réunit en congrès pour déterminer ses orientations. Ses administrateurs sont élus par les responsables des fédérations départementales, lors des assemblées générales annuelles. Outre l'animation de l'ensemble de la Confédération, ils ont la responsabilité du Centre confédéral qui, situé à Paris, est un lieu

de ressources et d'animation pour l'ensemble du mouvement, mettant en œuvre les orientations et les programmes définis lors des congrès ou assemblées générales.

### Des partenaires

Partenaire de toujours avec le ministère de l'Éducation nationale, la Ligue a des contacts avec tous les ministères. Ces contacts sont réguliers avec les ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires sociales, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Europe, et des établissements comme le FAS ou la CNAF, qui soutiennent son action.

Ces partenariats nationaux se retrouvent à tous les niveaux avec les différentes collectivités territoriales, les administrations, des organisations très diverses, de nombreux réseaux associatifs ou des structures de coordination pour le développement d'activités éducatives et sociales sur tout le territoire.

### Un mouvement laïque

La laïcité, qui assure à chacun, par un travail permanent d'esprit critique, la liberté de pensée, la liberté de conscience, la liberté d'expression, est sa référence, son exigence et sa démarche.

Soucieuse de l'égalité de droit de chaque citoyen, elle est vigilante par rapport à la sujétion des pouvoirs publics à un homme, une religion ou une idéologie. Au cœur de la diversité des cultures, par la rencontre et la confrontation d'idées, elle contribue à l'évolution des mentalités. Par l'éthique du débat, elle est une condition du « vivre ensemble » et du fonctionnement réel de la démocratie. Valeur de civilisation, basée sur l'égalité de dignité de chacun, elle inspire toutes les luttes contre les discriminations, les exclusions, pour plus de justice sociale.

Cet idéal laïque conduit tout le réseau de la Ligue à construire et défendre une exigence humaniste de notre temps, comme but et moteur d'une société démocratique.

### Comment la rejoindre ?

Toute association locale qui le souhaite peut adhérer à la Ligue de l'enseignement par l'intermédiaire d'une fédération départementale, à condition qu'elle soit ouverte à tous sans discrimination et qu'elle ait un fonctionnement démocratique. Il suffit de s'adresser à la fédération de son département qui lui indiquera les modalités d'adhésion.

La Ligue de l'enseignement est un mouvement laïque, fédératif et éducatif. Avec de nombreux partenaires, elle cherche à combiner, dans un réseau très décentralisé, les initiatives locales diverses avec l'unité d'un mouvement laïque.



## Sigles utiles

ABN : Associations à base nationale  
APAC : Association pour l'assurance pour l'action confédérale  
APEEL : Association des parents d'élèves de l'enseignement libre  
FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves  
CCOMCEN : Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale  
CED : Citoyenneté - Environnement - Développement  
CEMEA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active  
CGT : Confédération générale du travail  
CIDEM : Civisme et démocratie  
CIVAM : Centre d'initiation et de vulgarisation agricole et ménager  
CLAJ : Centre laïque des auberges de jeunesse  
CLAP : Centre laïque d'aviation populaire  
CLLP : Centre laïque de lecture populaire  
CLTC : Centre laïque de tourisme culturel  
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales  
CNAL : Comité national d'action laïque  
CGOL : Confédération générale des œuvres laïques  
CREPAC : Centre de recherche pour l'éducation permanente et l'action culturelle  
DDEN : Délégués départementaux de l'éducation nationale  
FAS : Fonds d'action sociale  
FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves  
FEN : Fédération de l'éducation nationale  
FFC : Francs et franchises camarades  
FNPC : Fédération nationale des patronages laïques  
FOL : Fédération d'œuvres laïques

INFREP : Institut national de formation et de recherche pour l'éducation permanente  
JPA : Jeunesse au plein air  
MAC : Mutuelle accidents de la confédération  
OCCE : Office central de la coopération à l'école  
OFFICO : Office pour la coopération  
SNI : Syndicat national des instituteurs  
UFOCEL : Union française des œuvres de cinéma éducateur laïque  
UFOLEA : Union française des œuvres laïques d'éducation artistique  
UFOLEIS : Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son  
UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique  
UFOVAL : Union française des œuvres de vacances laïques  
UNAF : Union nationale des associations familiales  
USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré

## La Ligue en quelques chiffres (pour l'année 1999)

Près de 33 000 associations locales affiliées  
102 fédérations départementales  
22 unions régionales  
2,3 millions d'adhérents  
**De la formation à la culture en passant par la solidarité**  
2 millions de spectateurs sur les réseaux « cinéma ».  
Près de 1,4 million de jeunes spectateurs et 1 million d'adultes en diffusion culturelle.  
Plus de 2 millions d'enfants participent à des activités sportives organisées par l'USEP.  
10 800 associations développent une autre idée du sport avec l'UFOLEP.  
30 000 enfants sont concernés par des activités d'éducation à l'environnement.  
300 000 enfants et adolescents participent à des séjours en centres de vacances et 38 000 en séjours linguistiques.  
500 000 enfants partent en classes de découverte ou voyages scolaires éducatifs.  
125 000 personnes partent en vacances familiales.  
335 établissements d'accueil : villages de vacances et centres de classes de découverte.  
Plus de 50 établissements sanitaires et sociaux.  
150 opérations de solidarité internationale sont conduites chaque année.  
7,5 millions d'heures-stagiaires en formation continue.  
**Les moyens et les hommes qui les mettent en œuvre**  
Le total des budgets des structures départementales, régionales et nationales de la Ligue s'élève à près de 3 milliards de francs.  
42 000 personnes sont salariées dans ces structures au cours d'une année, ce qui représente, en équivalent plein emploi, près de 9 000 emplois, dont 5 600 sont permanents.

Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente  
Confédération générale des œuvres laïques  
3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07  
Tel : 01 43 58 97 11 / Fax : 01 43 58 97 34

### Sites Internet

Pour accompagner le développement de son vaste réseau et fournir des informations à tous ceux qui le souhaitent, la Ligue s'est fortement investie au cours des dernières années dans une stratégie Internet : On peut la retrouver sur son site général : <http://www.laligue.org>

D'autres sites thématiques sont à la disposition des utilisateurs :

- Revue mensuelle *Les Idées en mouvement* : <http://www.les-idees-en-mouvement.org>
- Secteur sportif UFOLEP : <http://www.ufolep.org>
- Secteur sportif scolaire USEP : <http://www.usep.org>
- Formation professionnelle INFREP : <http://www.infrep.org>
- Associations étudiantes : <http://www.animafac.org>
- Salon de l'éducation : <http://www.salon-education.org>
- Emplois-jeunes : <http://www.emploisjeunes.org>

De plus, la Ligue a créé un moteur de recherche spécialisé, ne référençant que des sites Internet associatifs : <http://www.1901.net>



# Bibliographie sommaire

Sur l'histoire de la Ligue et de l'éducation populaire :

## Revues et publications de la Ligue de l'enseignement

- *L'Action laïque* de 1881 à 1964, puis *Pourquoi* jusqu'en 1992, et depuis, *Les Idées en mouvement*

- *La Revue du cinéma - Image et son*

- *UFOLEP-USEP Informations*

- *Animateur culturel et Animateur information*

- *Les Cahiers de l'éducation permanente*

## Ouvrages

AIGUERSE (Henry) et CHÉRAMY (Robert),

*Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, Sudel, 1990.

ALFARIC (Prosper), *Jean Macé*, Cercle parisien, 1955.

BALDIZZONE (José), *De l'éducation populaire*

*à l'animation globale*, Les Cahiers de l'éducation permanente, 1977.

BORDAT (Denis), *Les CEMEA, qu'est-ce que c'est ?*,

Maspéro, 1976.

CACERES (Bénigno), *Histoire de l'éducation populaire*,

Le Seuil, 1964.

BORDES (Raymond) et PERRIN (Charles),

*Les Offices du cinéma éducateur*, PUL, 1992.

CHOSSOY (Jean-François), *50 ans d'innovations*

*au service de l'éducation populaire*,

Peuple et Culture, 1995.

DE ROSA (Pierre), *Les Francas, d'hier à demain*,

Francas, 1985.

FERRIER (Élie), *Mouvements et Organisations de jeunes*

*en France*, La Documentation française, 1972.

GAUTHIER (Guy), *Un village - Deux écoles*,

Panoramique, 1995.

LÉON (Antoine), *Histoire de l'éducation populaire*

*en France*, Nathan, 1983.

LAURAIN (Jean), *L'éducation populaire ou la vraie*

*révolution : l'expérience des MJC*, Éditions

*de correspondance municipale - Adels*, 1977.

MARTIN (Jean-Paul), *La Ligue et la République*

*des origines à 1914*, (thèse de doctorat),

Institut d'études politiques, 1992.

MICHEL (Jean-Marie), *Passeurs d'avenir*,

CEMEA - Actes Sud, 1996.

POUJOL (Geneviève), *L'éducation populaire : histoires*

*et pouvoirs*, Éditions Ouvrières, 1981.

POUJOL (Geneviève), *Des dates de société*

*pour demain ?*, Érès, 1996

TRICOT (Michel), *De l'instruction publique*

*à l'éducation permanente : le combat de la Ligue*,

Téma, 1973.

Sur la laïcité, la république et l'école :

## Ouvrages de la Ligue ou publiés avec sa collaboration

BARRIOS AGULERA (Manuel) et VINCENTI (Bernard),

*Grenade 1492 - 1992 : du royaume de Grenade*

*à l'avenir du monde méditerranéen*,

Éditions Universitaires, 1997.

Cet ouvrage est disponible aussi à la Ligue.

BOUSSINESQ (Jean), *La Laïcité française*,

Le Seuil, 1994.

GAUTHIER (Guy) et NICOLET (Claude),

*Laïcité en mémoire*, Edilig, 1989.

GAUTHIER (Guy), *Laïcité en miroir*, Edilig, 1985.

GAUTHIER (Guy) et MORINEAU (Michel),

*Laïcité 2000*, (actes de colloques), Edilig, 1987.

LESGARDS (Roger) (sous la direction de), *Aux sources*

*de la culture française*, La Découverte, 1997.

MORINEAU (Michel), « Une laïcité pour l'an 2000 »,

(congrès de Toulouse), *Pourquoi* n° 249, décembre

1989.

MORINEAU (Michel) et TOURNEMIRE (Pierre),

« Laïcité : fait et à faire », *Les Idées en mouvement*,

supplément n°58, 1998.

**Ouvrages publiés par des membres et des amis**

**de la Ligue, ayant directement contribué**

**à ses travaux ou à sa réflexion depuis 1980**

BAUBEROT (Jean), *Vers un nouveau pacte*

*laïque*, Le Seuil, 1990.

BAUBEROT (Jean), *La Morale laïque contre l'ordre*

*moral*, Le Seuil, 1997.

COLLECTIF, *Histoire de la laïcité*, CRDP/Francia-

Comté, 1994.

COSTA-LASCoux (Jacqueline), *Les Trois Âges*

*de la laïcité*, Hachette, 1996.

DURAND (Clément), *Du ciel sur la terre*,

Sudel, 1991.

GAUCHET (Marcel), *La Religion dans la démocratie*,

*parcours de la laïcité*, Gallimard, 1998.

HAYAT (Pierre), *La Laïcité et les pouvoirs*,

Éditions Kimé, 1998.

NICOLET (Claude), *L'idée républicaine*

*en France*, Gallimard, 1982.

NICOLET (Claude), *La République en France*,

Le Seuil, 1992.

OGNIER (Pierre), *L'école républicaine française*

*et ses miroirs*, Peter Lang, 1988.

PENA-ROIZ (Henri), *Dieu et Marianne, philosophie*

*de la laïcité*, PUF, 1999.

POULAT (Émile), *Liberté-Laïcité : la guerre*

*des deux France et le principe de la modernité*,

Cerf-Cujas, 1988.

POULAT (Émile), *La Solution laïque*

*et ses problèmes*, Berg International, 1997.

# Adresses des fédérations départementales

01 : FOL - 42, rue Charles-Robin

01006 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél : 04 74 23 80 11 / Fax : 04 74 45 25 18

02 : FOL - 12, rue Eugène-Luduc - 02000 Laon

Tél : 03 23 27 11 70 / Fax : 03 23 27 11 71

03 : FOL - 42, rue du Progrès - 03000 Moulins

Tél : 04 70 46 45 21 / Fax : 04 70 46 85 29

04 : FOL - 13, boulevard Victor-Hugo

04000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 30 91 00 / Fax : 04 92 30 91 01

05 : ADELHA - Immeuble Azur - 5, avenue Maréchal

Foch - 05000 Gap

Tél : 04 92 56 02 03 / Fax : 04 92 56 03 00

06 : FOL - 12, rue Vernier - 06000 Nice

Tél : 04 93 87 24 64 / Fax : 04 93 16 13 89

07 : FOL - Boulevard de la Chaumette - BP 219

07002 Privas Cedex

Tél : 04 75 20 27 00 / Fax : 04 75 64 04 97

fol07@laligue.org

08 : FOL - 21, rue Hachette - BP 71

08000 Charleville-Mézières

Tél : 03 24 33 81 10 / Fax : 03 24 33 81 19

09 : FOL - 13, rue du Lieutenant Paul-Delpch

09000 Foix

Tél : 05 61 02 80 02 / Fax : 05 34 09 36 64

fol09@wanadoo.fr

10 : FOL - 8, rue de la Mission - BP 103

10003 Troyes Cedex

Tél : 03 25 82 68 68 / Fax : 03 25 82 68 69

11 : FOL - 22, rue Antoine-Marty - 11024 Carcassonne

Tél : 04 68 11 43 00 / Fax : 04 68 72 60 22

fol11@laligue.org

12 : FOL - 2, rue Henri-Dunant - BP 518

12005 Rodez Cedex

Tél : 05 65 77 36 05 / Fax : 05 65 77 36 19

VPIAveyron.RODEZ@wanadoo.fr

13 : FAIL - 27, rue Mazagran - 13001 Marseille Cedex

Tél : 04 91 24 31 60 / Fax : 04 91 47 47 49

fail13@laligue.org

14 : FOL - 16, rue de la Girafe - BP 5091

14078 Caen Cedex 5

Tél : 02 31 05 11 00 / Fax : 02 31 06 11 19

fol14@mail.cpod.fr

15 : FOL - Centre Antonin Lac - 15012 Aurillac Cedex

Tél : 04 71 48 42 58 / Fax : 04 71 48 80 39

fol15@wanadoo.fr

16 : FOL - 14, rue Marcel-Paul - BP 334 - 16008 Angoulême

Tél : 05 45 69 81 24 / Fax : 05 45 92 76 77

17 : FOL - 30, rue Saint-Léonard - BP 1020

17087 La Rochelle Cedex 2

Tél : 05 46 41 62 62 / Fax : 05 46 41 01 77

18 : FOL - 5, rue Samson - 18022 Bourges Cedex

Tél : 02 48 48 01 00 / Fax : 02 48 48 01 09

fol18@laligue.org

19 : FAL - Rue de la Bride - BP 123-19004 Tulle Cedex

Tél : 05 55 26 42 12 / Fax : 05 55 26 82 61

fal@internet 19.fr

20A : FALEP - 15, parc Caméo-d'Ornano - BP 27

20181 Ajaccio Cedex 01

Tél : 04 95 21 19 97 / Fax : 04 95 21 23 03

20B : FALEP - BP 154 - 20292 Bastia Cedex

Tél : 04 95 31 25 14 / Fax : 04 95 31 39 54

21 : FOL - 2, rue Claude-Bernard - 21000 Dijon

Tél : 03 80 30 68 23 / Fax : 03 80 30 34 55

22 : FOL - 24 bis, boulevard Charner - BP 524

22005 Saint-Breuc Cedex 1

Tél : 02 96 94 16 08 / Fax : 02 96 78 55 98

23 : FOL - 1, rue Marc Purat - BP 343 - 23007 Guéret

Tél : 05 55 61 44 10 / Fax : 05 55 61 44 24

fol23@wanadoo.fr

24 : FOL - 7, rue La Boétie - BP 1055

24001 Périgueux Cedex

Tél : 05 53 02 44 00 / Fax : 05 53 53 93 95

fol24@laligue.org

25 : FOL - 7, place Victor-Hugo - 25000 Besançon

Tél : 03 81 25 06 36 / Fax : 03 81 25 06 45

26 : FOL - 26/32, avenue Sadi-Carnot - BP 133

26001 Valence Cedex

Tél : 04 75 82 44 60 / Fax : 04 75 42 41 45

27 : FOL - 1, rue Saint-Thomas - BP 381

27000 Evreux

Tél : 02 32 39 03 11 / Fax : 02 32 39 18 11

28 : FOL - 9, rue du Lin - BP 99 - 28000 Chartres

Tél : 02 37 21 32 13 / Fax : 02 37 21 49 85

29 : FOL - 27, rue Dixmude - 29200 Brest

Tél : 02 98 02 18 47 / Fax : 02 98 41 49 46

fol@infini.fr

30 : FALEP - 60, rue Pierre-Sénard - 30000 Nîmes

Tél : 04 66 36 31 31 / Fax : 04 66 21 62 30

31 : FOL - 31, rue des Amidonniers - BP 436

31009 Toulouse Cedex 6

Tél : 05 62 27 91 16 / Fax : 05 62 27 91 14

32 : FOL - 36, rue des Canaris - BP 587

32022 Auch Cedex 9

Tél : 05 62 60 64 34 / Fax : 05 62 60 08 31

falep32@laligue.org

33 : Ligue girondine de l'enseignement

12, rue Vauban - 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 44 52 25 / Fax : 05 56 01 02 84

ligue33@liguefol33.asso.fr

34 : FOL - 40, rue du Faubourg-Saint-Jaumes

34967 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 04 34 80 / Fax : 04 67 54 62 13



## Adresses des fédérations départementales (suite)

35 : FOL - 45, rue Capitaine Maignan - 35000 Rennes  
Tél : 02 99 67 10 67 / Fax : 02 99 67 68 88  
fol35@laligue.org

36 : FOL - 23, boulevard de la Valla - BP 77  
36002 Châteauroux Cedex  
Tél : 02 54 61 34 34 / Fax : 02 54 07 53 54  
fol36@laligue.org

37 : FOL - 57, boulevard Heurteloup - BP 4119  
37041 Tours Cedex 1  
Tél : 02 47 05 44 28 / Fax : 02 47 66 51 16  
fol37@laligue.org

38 : FOL - 38, rue Nicolas-Chorier  
38028 Grenoble Cedex 1  
Tél : 04 76 96 89 63 / Fax : 04 76 70 02 57

39 : FOL - 2, rue Georges-Trouillot - BP 185  
39005 Lons-le-Saunier  
Tél : 03 84 35 12 00 / Fax : 03 84 24 60 38

40 : FALEP - 122, rue du Général de Lobit  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél : 05 58 06 31 32 / Fax : 05 58 06 05 81

41 : FOL - 3, rue Alain-Gerbault - BP 1003  
41010 Bois Cedex  
Tél : 02 54 43 01 61 / Fax : 02 54 43 99 20

42 : FOL - 22, rue Paul-Petit  
42031 Saint-Étienne Cedex 2  
Tél : 04 77 49 54 85 / Fax : 04 77 41 70 29

43 : FOL - 23, boulevard Carnot - 43000 Le Puy  
Tél : 04 71 02 02 42 / Fax : 04 71 02 03 47

44 : FAL - 88, rue Préfet Bonnefoy - BP 74107  
44041 Nantes Cedex 1  
Tél : 02 51 86 33 33 / Fax : 02 40 29 14 97  
fal44@laligue.org

45 : FOL - 12, rue Stanislas-Julien  
45057 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 62 75 37 / Fax : 02 38 53 92 58

46 : FOL - 79, rue du Portail-Alban - 46000 Cahors  
Tél : 05 65 22 68 21 / Tél : 05 65 22 12 52  
fol.du.lot@wanadoo.fr

47 : FOL - 108, rue Fumadelles  
47000 Agen  
Tél : 05 53 77 05 30 / Fax : 05 53 77 05 37  
fol47@laligue.org

48 : FOL - 23, rue de la Chicanette - BP 16  
48001 Mende Cedex  
Tél : 04 66 49 00 30 / Fax : 04 66 49 03 72  
vpt48@wanadoo.fr

49 : FOL - 14 bis, avenue Marie-Talet - 49100 Angers  
Tél : 02 41 96 11 50 / Fax : 02 41 60 85 95  
fol49@laligue.org

50 : FOL - 5, boulevard de la Dollé - 50009 Saint-Lô Cedex  
Tél : 02 33 57 08 48 / Fax : 02 33 57 20 54

51 : FOL - 35, rue de la Baltique - BP 2187  
51081 Reims Cedex  
Tél : 03 26 84 37 57 / Fax : 03 26 02 10 54

52 : FOL - 5, rue Decrès - BP 102  
52003 Chaumont Cedex  
Tél : 03 25 03 28 20 / Fax : 03 25 31 43 61  
fol52@wanadoo.fr

53 : FAL - 33 bis, allée du Vieux-Saint-Louis  
BP 1424 - 53014 Laval Cedex  
Tél : 02 43 53 07 17 / Fax : 02 43 67 01 73  
fal53@laligue.org

54 : FOL - 49, rue Isabey - 54052 Nancy Cedex  
Tél : 03 83 28 70 28 / Fax : 03 83 28 28 14

55 : FOL - 8, place Saint-Pierre - BP 59  
55001 Bar-le-Duc Cedex  
Tél : 03 29 79 10 18 / Fax : 03 29 45 38 39

56 : FOL - Maison des associations Salvador Allendé  
- BP 313 - 56103 Lorient Cedex  
Tél : 02 97 21 17 43 / Fax : 02 97 64 75 38

57 : FOL - 3, rue Gambetta - BP 90803  
57013 Metz Cedex 01  
Tél : 03 87 66 37 11 / Fax : 03 87 63 66 32  
fol57@laligue.org

58 : FOL - 6, allée du Docteur Subert - 58000 Nevers  
Tél : 03 86 71 97 30 / Fax : 03 86 71 97 50

59 : FLASEN - 7, rue Alphonse-Mercier - 59800 Lille  
Tél : 03 20 14 55 12 / Fax : 03 20 42 89 20  
flasen59@laligue.org

60 : FOL - 22, boulevard Jules-Brière - 60000 Beauvais  
Tél : 03 44 48 16 81 / Fax : 03 44 45 85 14

61 : FOL - 52, rue de l'Écusson - 61000 Alençon  
Tél : 02 33 82 37 80 / Fax : 02 33 82 37 89  
fol61@laligue.org

62 : FOL - 1, route Nationale - BP 8 - 62131 Verquin  
Tél : 03 21 64 47 87 / Fax : 03 21 64 47 93

63 : FAL - 21-25, place Dehille - 63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 91 00 42 / Fax : 04 73 90 96 28

64 : Ligue - Résidence Boyrie - 17, rue de Boyrie  
64000 Pau  
Tél : 05 59 32 00 66 / Fax : 05 59 72 91 97

65 : FOL - 1, rue Miramont - 65000 Tarbes  
Tél : 05 62 44 50 50 / Fax : 05 62 44 50 59

66 : FOL - 1, rue Michel-Doutres - 66000 Perpignan  
Tél : 04 68 08 11 11 / Fax : 04 68 67 58 02

67 : FOL - 9, rue des Pompiers - BP 38  
67301 Schiltigheim / fol67@laligue.org  
Tél : 03 88 20 72 00 / Fax : 03 88 83 67 72

68 : FOL - 28, avenue de Belgique - BP 243  
68315 Illzach Cedex / fol68@laligue.org  
Tél : 03 89 45 70 02 / Fax : 03 89 45 33 70

69 : FOL - 20, rue François-Garcin  
69423 Lyon Cedex 03  
Tél : 04 72 60 04 70 / Fax : 04 78 60 46 59

70 : FOL - 29, boulevard Charles-de-Gaulle  
BP 137 - 70003 Vesoul Cedex  
Tél : 03 84 75 95 85 / Fax : 03 84 75 95 86  
fol70@laligue.org

71 : FOL - 63, rue de Strasbourg - 71017 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 38 47 48 / Fax : 03 85 38 44 69

72 : FAL - 18, rue Béranger 72018 Le Mans Cedex  
Tél : 02 43 59 27 27 / Fax : 02 43 59 27 26

73 : FOL - 20, avenue de Mérande - BP 403  
73004 Chambéry Cedex  
Tél : 04 79 33 29 18 / Fax : 04 79 85 52 41

74 : FOL - 3, avenue de la Plaine - BP 340  
74008 Annecy Cedex  
Tél : 04 50 52 30 00 / Fax : 04 50 45 81 06

75 : FOL - 9, rue du Docteur Potain 75019 Paris  
Tél : 01 53 38 85 00 / Fax : 01 40 40 79 18  
fol75@laligue.org

76 : FOL - 1 bis, rue Louis-Auber 76000 Rouen  
Tél : 02 32 08 15 93 / Fax : 02 32 08 15 99  
fol76@wanadoo.fr

77 : FOCEL - Impasse du Château  
La Rochette - Village - 77008 Melun Cedex  
Tél : 01 64 83 55 83 / Fax : 01 64 37 43 76

78 : Ligue - 18, boulevard Saint-Antoine  
78156 Le Chesnay Cedex  
Tél : 01 39 23 82 90 / Fax : 01 39 54 10 32

79 : LIGUE FLEP - 25, rue Voltaire - BP 146  
79005 Niort Cedex  
Tél : 05 49 77 38 77 / Fax : 05 49 77 38 79  
flepp@laligue.org

80 : FOL - 74, rue des Jacobins - BP 2709  
80027 Amiens  
Tél : 03 22 71 51 80 / Fax : 03 22 71 51 99  
fol80@neuronnexion.fr

81 : FOL - 11, rue Fonvieille - BP 54 - 81002 Albi  
Tél : 05 63 54 10 09 / Fax : 05 63 38 35 34

82 : FOL - 27, rue des Augustins - BP 108  
82001 Montauban Cedex  
Tél : 05 63 63 04 20 / Fax : 05 63 63 43 22  
fol82@laligue.org

83 : FOL - 484, avenue des Lices - 83000 Toulon  
Tél : 04 94 24 72 72 / Fax : 04 94 24 72 99  
contact@fol83.telem.fr

84 : FOL - 5, rue Adrien Marcel - 84000 Avignon  
Tél : 04 90 13 38 00 / Fax : 04 90 13 38 01  
fol84@wanadoo.fr

85 : FOL - 28, rue Verdun - BP 23  
85001 La-Roche-sur-Yon Cedex  
Tél : 02 51 36 13 97 / Fax : 02 51 46 09 27  
fol85@laligue.org

86 : FOL - 18, rue de la Bronnette-du-Vinaigrier  
BP 187 - 86005 Poitiers Cedex  
Tél : 05 49 38 37 40 / Fax : 05 49 38 37 41  
fol86@laligue.org

87 : FOL - 44, cours Gay-Lussac  
87031 Limoges Cedex  
Tél : 05 55 77 73 35 / Fax : 05 55 79 08 42  
vpt.fol87@wanadoo.fr

88 : FOL - 4, quai des Bons-Enfants  
88000 Épinal  
Tél : 03 29 69 64 64 / Fax : 03 29 64 01 13

89 : FOCEPY - 62 bis, rue Guymery  
89015 Auxerre Cedex  
Tél : 03 86 51 86 00 / Fax : 03 86 51 86 10

90 : LDEEP 90 - Cité des Associations  
Rue Jean-Pierre Melville - 90000 Belfort  
Tél : 03 84 57 05 64 / Fax : 03 84 57 05 64

91 : FOCESAL - 4, boulevard du Maréchal Leclerc  
91035 Évry Cedex  
Tél : 01 69 36 08 10 / Fax : 01 69 36 08 12  
focesal@laligue.org

92 : FOL - 24, boulevard de la Seine  
92000 Nanterre / ligue92@easynet.fr  
Tél : 01 46 69 92 00 / Fax : 01 46 69 92 22

93 : FOL - 119, rue Pierre-Semard  
93000 Bobigny  
Tél : 01 48 96 25 25 / Fax : 01 48 32 34 99

94 : FOL - 49, rue Raymond-Jacard - BP 81  
94142 Alfortville Cedex / accueil@ligue.94.org  
Tél : 01 43 53 80 00 / Fax : 01 43 75 77 06

95 : FOL - 4, avenue Berthelot  
95300 Pontoise  
Tél : 01 30 31 26 98 / Fax : 01 30 32 97 95  
laligue95@laligue.org

971 : FOL - 3 bis, quai Lefevre  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél : 0590 83 05 65 / Fax : 0590 83 79 28

972 : FOL - 31, rue Perrinon - BP 403  
97200 Fort-de-France  
Tél : 0596 60 87 87 / Fax : 0596 63 83 67

973 : FOL - 51, rue Schoelcher - BP 344  
97327 Cayenne Cedex  
Tél : 0594 38 20 05 / Fax : 0594 31 06 67

974 : FOL - 3 bis, rue Rontaunay - BP 839  
97476 Saint-Denis Cedex  
Tél : 0262 94 84 40 / Fax : 0262 94 84 45

976 : USEP - 20, rue Sarahangé  
97600 Mamoudzou  
Tél : 00 269 61 21 93 / Fax : 00 269 61 59 27

987 : FOL - rue Octave-Moreau - FARIPIITI  
98713 Papeete  
Tél : 00 689 42 66 07 / Fax : 00 689 42 67 79

988 : FOL - Route du Sémaphore - BP 300  
98845 Nouméa  
Tél : 00 687 27 21 40 / Fax : 00 687 27 88 01

**Dans la collection *Les Essentiels Milan*  
derniers titres parus**

- 162 L'Algérie
- 111 Questions sur la Shoah
- 163 Du baroque au romantisme
- 164 La police en France
- 165 Le ministère des Affaires étrangères
- 166 L'argent de la France. À quoi servent nos impôts ?
- 167 Les violences conjugales
- 168 À quoi sert la grammaire ?
- 170 La sophrologie
- 171 Lacan, le retour à Freud
- 172 Les présidents de la République française
- 173 L'empoisonnement alimentaire
- 174 Les styles en architecture
- 176 Les start-up
- 177 Sartre et l'existentialisme
- 178 La chirurgie esthétique

**Dans la collection *Les Essentiels Milan Juniors***

- 1 Toi, futur citoyen
- 2 L'Égypte au temps des pharaons
- 3 Le cyberlève
- 4 Sais-tu vraiment ce que tu manges ?
- 5 Sommes-nous tout seuls dans l'univers ?
- 6 Le cinéma, silence on tourne...

**Dans la collection *Les Dicos Essentiels Milan***

- Le dico du multimédia
- Le dico du citoyen
- Le dico du français qui se cause
- Le dico des sectes
- Le dico de la philosophie
- Le dico des religions
- Le dico des sciences
- Le dico de l'amour et des pratiques sexuelles
- Le dico de la psychanalyse et de la psychologie
- Le dico des cathares

**Dans la collection**

***Les Essentiels Milan Du côté des parents***

- 1 Le sommeil des bébés
- 2 Apprendre avec l'écran
- 3 Devenir parent d'adolescent
- 4 Pour une nouvelle autorité des parents
- 5 L'école maternelle
- 6 Les vrais dangers qui guettent l'adolescent
- 7 L'appétit des bébés
- 8 Comment va-t-il apprendre à lire ?
- 9 Devenir bon en mathématiques
- 10 L'intelligence de votre bébé...
- 11 Parent de fille, parent de garçon
- 12 Les passions de vos ados

**Responsable éditorial**

Bernard Garaude

**Directeur de collection – Édition**

Dominique Auzel

**Documentation**

Christian Nève

**Secrétariat d'édition**

Cécile Clerc

**Correction – Révision**

Marie-Christine Gaillard-Simorre

**Iconographie**

Sandrine Batille

**Conception graphique**

Bruno Douin

**Maquette**

Didier Gatepaille

**Fabrication**

Isabelle Gaudon

Hélène Zanolla

**Flashage**

Exegraph

**Remerciements :**

L'auteur remercie toutes les personnes de la Ligue qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la réalisation de l'ouvrage.

**Crédit photos**

© P. Fabre, © Vacances pour tous : p. 3 /

© Ligue de l'enseignement : pp. 7, 8, 11, 18, 23, 29, 30, 33, 34, 37, 40 /

© DR : pp. 4, 12, 15, 21, 46 /

© Roger-Viollet : pp. 16, 25 /

© CREPAC d'Aquitaine : p. 44 /

© Selçuk pour la Ligue

de l'enseignement : p. 50 / © Pef pour

la Ligue de l'enseignement : p. 55 /

© Reflex : p. 56.

*Les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans cet ouvrage malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.*

© 2000 Éditions MILAN  
300, rue Léon-Joulin,  
31101 Toulouse Cedex 100 France

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays. Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite.

Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographique, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue un contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur. Loi 49.956 du 16.07.1949